Bound together Nos 85-91 and also 100 including all errors
060.308
W33

Collection de la Bibliothèque des Exercices
de saint Ignace

85-91 and 100

Études et documents
paraissant tous les deux mois

N° 85
Janvier 1924

L'ADAPTATION

DES

EXERCICES SPIRITUELS

DE

SAINT IGNACE.

ALMA COLLEGE
060.308
LIBRARY
W33
Alma, California

Bibliothèque des Exercices
7 Rue des Augustins
ENGHIEN (BELGIQUE)

Editions Spes
17, Rue Soufflot
PARIS (v)

Voir au verso Avis très importants.

7408

AVIS TRÈS IMPORTANTS

Conditions d'abonnement.

Pour la **Belgique**, fr. HUIT par an. S'adresser à la BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES, 7, rue des Augustins Enghien, Payer en *bon de poste* ou sur présentation d'une *quittance postale.*

Pour la **France**, fr. HUIT par an. S'adresser à la LIBRAIRIE DES EDITIONS SPES, 17 *rue Soufflot Paris*, (Ve).

Pour les autres pays de l'**Union postale**, fr. DIX par an. S'adresser à la BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES, en payant l'abonnement par *mandat international.*

Pour éviter les frais superflus, prière instante à tous nos abonnés de payer spontanément le prix annuel.

La Maison St Augustin d'Enghien, qui abrite la Bibliothèque des Exercices, a un compte courant à Bruxelles, Chèques Postaux N° 373.65. On peut donc faire le versement à ce compte, **en indiquant qu'il s'agit d'un abonnement à la CBE.** Dans bien des cas, on pourra aussi seservir de l'intermédiaire d'uue Procure.

1906

1. S. S. Pie X et les Œuvres de retraites. P. DEBUCHY. 20 pp. Épuisé

2. La Maison de retraites de Vannes au XVIIe siècle. H. CHAURAND. 52 pp. Epuisé

3. De la formation d'une élite pour les Œuvres et pour les Paroisses dans le cénacle de la Retraite. H. WATRIGANT. Épuisé

4. Les Confréries du T. S. Sacrement et les retraites fermées d'hommes en Belgique. R. P. DIEUDONNÉ, O. C. Épuisé

5. De la direction des retraites collectives (à Bologne, fin du XVIIe siècle). C. ETTORI, S. J. 111 pp. Épuisé

6. Introduction à l'étude des Exercices spirituels de saint Ignace. P. DEBUCHY. Épuisé

1907

7. Les règles du pur Catholicisme selon saint Ignace de Loyola. Me MESCHLER, S. J. 37 pp. Épuisé

8. Peut-on employer les projections lumineuses dans les retraites ? G. LE BAIL. 38 pp. Épuisé

9. La Méditation fondamentale avant saint Ignace (Essai historique et critique). H. WATRIGANT. 148 pp. Epuisé

10. Saint Alphonse de Liguori et les retraites fermées. R. P. WALTER. C. SS. R. 51 pp. Épuisé

11. La Retraite de Vannes. V. HUBY (1678). 50 pp. Épuisé

12. Bibliographie des récentes publications sur les Exercices spirituels et les retraites. H. WATRIGANT. Épuisé

Collection de la Bibliothèque des Exercices de Saint Ignace

N° 85.

Henri Watrigant, S. J.

L'ADAPTATION

DES

EXERCICES SPIRITUELS

DE

SAINT-IGNACE.

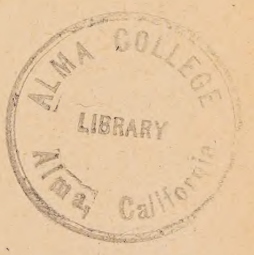

Avis préliminaire. Les deux articles de ce fascicule ont été composés en 1911 pour une réunion intime de directeurs de retraites fermées, et n'ont pas alors été mis dans le public. Présentement, il nous paraît qu'ils peuvent être utiles et intéressants pour la direction de ce genre de retraites.

H. WATRIGANT, S. J.

I. De l'adaptation des Exercices en général, de sa légitimité et de sa nécessité.

A ce mot d'adaptation des Exercices, il est de fervents amis des Exercices qui ne peuvent se défendre d'une impression de crainte ; autant ils aiment à étudier et à appliquer les Exercices dans leur pureté native, autant ils appréhendent qu'avec ce mot adaptation des Exercices, on n'introduise en cédant à de prétendus besoins spirituels, d'abusives mitigations,de fâcheuses altérations, même de déplorables dégradations et falsifications. Ils ont ouvert certains livres de retraites dans lesquels les enseignements de saint Ignace étaient maladroitement interprétés, et leur sens manrésien en a été blessé ; en ces champs mal cultivés une végétation abondante d'herbes vulgaires étouffe la bonne semence ; au lieu des épis remplis de bon grain, ils ont aperçu des épis maigres et vides. De là la défiance de quelques directeurs spirituels vis-à-vis de l'adaptation des Exercices.

Il est très vrai que sous l'étiquette d'Exercices spirituels de saint Ignace adaptés, arrangés, accommodés à divers auditoires, on a présenté parfois des remèdes spirituels sans efficacité, des trompe-faim qui n'ont que l'apparence du véritable pain spirituel, et même parfois des directions étranges qui font dévier les âmes de la véritable voie spirituelle. Aussi nous comprenons jusqu'à un certain point les appréhensions de quelques-uns au sujet de l'adaptation des Exercices. Nous ne nions donc pas qu'elle ne demande de la discrétion, du tact, de la souplesse, de la mesure, et nous pensons qu'il est dangereux de se jeter dans certaines accommodations sans les avoir bien étudiées et préparées ; on risque alors de ne pas donner aux âmes ce qu'elles ont droit d'attendre d'un véritable maître spirituel, et on diminue le crédit des Exercices. Tout cela, nous l'admettons ; mais si quelqu'un soutenait que ces adaptations ne sont ni légitimes, ni nécessaires, nous affirmerions énergiquement que son opinion est en opposition avec les principes de saint Ignace et avec la tradition de la Compagnie représentée par les interprètes les plus autorisés des Exercices ; et nous soumettrions respectueusement à ses réflexions les arguments suivants en faveur de l'adaptation.

Notre bienheureux Père avait médité les paroles du divin Maître : Venez tous à moi... Venez à mon école, parce que je suis un maître doux et humble de cœur. *Venite ad me omnes... Discite a me quia mitis sum et humilis corde* (Matth. XI, 29). Dans ses méditations il avait remarqué que Notre-Seigneur avait demandé que l'on guérisse et fortifie les âmes par les sacrements, et par une direction ascétique sagement progressive ; l'enseignement ascétique du bon Maître était mesuré, il était proportionné aux forces des âmes et à la variété de leur état de vie. Saint Ignace dut admirer la sage douceur avec laquelle Jésus graduait la formation de ses disciples et de ses apôtres et la prudente pédagogie avec laquelle, sans tomber dans le relâchement d'une doctrine trop large, il tenait compte de la diversité de leur condition de vie, sans imposer à tous des obligations également austères et mortifiantes. Comme saint Ambroise, il avait observé que si Jésus emmenait avec lui ses apôtres en haut de la montagne, il descendait ensuite dans la plaine vers la foule. « Considérez avec soin, dit le saint Docteur, dans une homélie que l'on peut lire dans l'office divin, comment Jésus monte avec ses apôtres, et comme ensuite il descend vers la foule. Comment en effet, la foule pourrait-elle voir le Christ ailleurs que dans la plaine ? Elle n'est pas capable de le suivre en haut, de monter vers les sommets. Ce n'est qu'en descendant qu'il arrive aux infirmes ; les infirmes n'habitent pas sur les cimes. Chacun doit être guéri d'abord, pour pouvoir ensuite par le progrès des vertus, gravir le flanc de la montagne ». La douce et sage pédagogie de Notre-Seigneur a été le modèle de la direction spirituelle des saints et leur a inspiré la manière dont ils devaient conduire les âmes. Le Bréviaire, le 4 avril, au jour de la Fête de Saint Isidore, cite ces paroles du saint Docteur espagnol, qui trace le portrait d'un évêque : « *Debet esse purus, simplex, apertus, plenus suavitatis, tractans de mysterio legis, de doctrina fidei, de virtute continentiae, unumquemque admonens diversa exhortatione, juxta professionem morumque qualitatem ; scilicet ut praenoscat quid, cui, quando, vel quomodo proferat* ».

Notre Seigneur avait dit quel était le grand but final de toute vie humaine ; il avait ajouté qu'on n'y parvenait que par l'abnégation ; il avait parlé de vie et de vie plus abondante apportée au monde ; la vie ne comprend-elle pas l'exercice ? Mais si le but final était le même pour tous, il n'en était pas de même du but immédiat, du degré d'abnégation et de l'intensité de l'exercice demandé

à tous ceux qui venaient à l'école de Jésus ; Saint Ignace l'avait compris, et tout en fixant le grand but que tous devaient atteindre, il voulut qu'on n'exigeât pas de tous des exercices spirituels aussi rigoureux, une abnégation aussi complète, et en montrant aux âmes vigoureuses comment on s'avance rapidement vers les cimes les plus élevées de la perfection, il voulut descendre dans la plaine vers les infirmes, et nous l'entendons prendre comme règle générale ces mots de la 18e annotation : « n'imposer à personne ce qu'il ne peut pas porter ; donner à chacun ce qui peut l'aider davantage » (18e ann).

La flexibilité, la souplesse, l'adaptation s'imposait nécessairement à saint Ignace dès qu'il voulait étendre à tous les fidèles l'influence bienfaisante des Exercices ; il n'y a pas au firmament deux étoiles semblables, sur les arbres deux feuilles absolument les mêmes ; il n'y a pas deux hommes de capacité, de dispositions, de caractère, de devoirs identiques ; ils ont tous une nature commune, mais que de propriétés spéciales dans les individus !

Saint Ignace ne recula point devant l'étendue de cette mission que la Providence lui confiait à lui et à ses enfants en lui imposant par le don des Exercices un ministère apostolique universel et souple : *ite, incendite mundum.* Il ne s'agit pas seulement de mener quelques âmes de choix au désert : ceux-là d'abord et surtout, c'est évident, mais aussi les autres ; tous seront invités au banquet. Les Exercices, disait le Cistercien Strada, sont le noviciat du genre humain. Et de fait le Vicaire de Jésus-Christ, dans l'approbation du livre de Saint Ignace « exhorte de tout son pouvoir les fidèles de l'un et de l'autre sexe, tous et chacun en particulier, à faire usage d'Exercices si remplis de piété et à se former sur des enseignements si salutaires ». Aux plus intelligents et surtout aux plus généreux qui veulent faire choix d'un état de vie le plus parfait, Ignace présente les armes les meilleures dans la série de ses méditations originales. Mais il n'offrira pas les mêmes à tout le monde indistinctement. On connait sa maxime : « *Res plena periculi est uno omnes calle cogere velle ad perfectionem ; quam varia quamque multiplicia sint Spiritus sancti dona talis non intelligit* « ; et à Laynez et Salmeron partant pour le Concile de Trente il donne cette instruction : « *Quin etiam Exercitii leges atque praecepta erunt*

miliganda pro tempore (1) ». Avant lui l'Ecclésiastique avait dit : *Non omnibus omnia expediunt, et non omni animae omne genus placet* (Ch. XXXVII). Et S. Paul dans sa première Épitre aux Corinthiens (ch. XII) écrit : *Et quidem divisiones gratiarum sunt... divisiones ministrationum... divisiones operationum* ». Aussi Saint Ignace ne se borne pas à donner les avis généraux suivants : il est essentiel à tous d'accepter la direction de l'autorité spirituelle, de s'exercer spirituellement et en commençant par les exercices pratiques de la purification de l'âme ; mais sur ce terrain commun, les retraitants pourront et devront bâtir des demeures bien diverses. Pour les diriger dans leurs travaux l'auteur des Exercices multiplie les avis particuliers soit dans les trois dernières annotations soit au cours des méditations et dans ses divers documents.

Saint François de Sales écrivant à Mgr Frémiot, archevêque de Bourges, sur la prédication débute comme il suit : « Pour parler avec ordre, je considère la prédication en ces quatre causes : l'efficiente, la finale, la matérielle, la formelle, c'est-à-dire qui doit prescher, pour quelle fin l'on doit prescher, ce que c'est que l'on doit prescher, et la façon avec laquelle on doit prescher » (2). On peut étudier l'accommodation ou l'adaptation des Exercices d'après saint Ignace, en se plaçant à ces quatre points de vue : qui doit faire les Exercices, la fin que l'Exercitant doit poursuivre, la matière des Exercices, la façon dont on s'exercera.

A. — Qui fait les Exercices ? Ce sont des hommes de capacité intellectuelle différente, des hommes qui n'ont pas le même pouvoir et les mêmes devoirs. Aussi saint Ignace recommande-t-il de prendre avec soin la mesure de leur pouvoir. Ce n'est pas à un homme abstrait que le Directeur s'adrese, mais c'est à tel ou tel retraitant, ayant telle et telle capacité, étant dans tel ou tel état de vie, prêtre, religieux, laïque. Le P. Vieira dans un sermon sur l'art de gouverner sa volonté, semble avoir bien traduit la pensée de saint Ignace ; il insiste sur la nécessité de proportionner son vouloir et ses exercices à son pouvoir et il ajoute : « qui a entrepris et fait de plus grandes choses que David en la loi ancienne et que saint Paul en la loi nouvelle ? Mais voyez comme tous deux

(1) Diertins, *Historia Exercitiorum sancti Ignatii*. Roma, 1700, p. 143.

(2) Œuvres... ed. Annecy, t. XII, p. 300. Lettre 229.

protestent qu'en ce qu'ils ont fait,ils sont restés en la mesure de leur pouvoir, sans jamais la dépasser. David dit : *neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me* (Ps. 130, v. 6). Mes œuvres, semble dire David, ont pu être grandes, mais elles n'étaient pas au-dessus de moi, parce que jamais elles ne dépassaient la mesure de mon pouvoir et de mes forces. De même saint Paul ne peut nier qu'il ait plus fait et plus souffert pour la foi que les autres apôtres : « *Abundantius omnibus laboravi* (I Cor. XV, 10) et néanmoins il affirme que jamais il n'a excédé la mesure du pouvoir que Dieu lui avait donné : « *metientes et comparantes nosmetipsos nobis, secundum mensuram regulae qua mensus est nobis Deus* » (II Cor. X, 12-18) (1). Il n'est donc point question dans les Exercices bien donnés d'élever une tour de perfection plus élevée que celle que notre faiblesse ne peut construire, d'engager le combat avec un ennemi supérieur en force, de boire un calice trop amer ; il suffit d'employer vraiment ses forces et de les employer selon la vocation que Dieu nous a donnée. Car nous avons pouvoir pour cela, et en cela nous devons proportionner notre vouloir à notre pouvoir, à notre devoir de prêtre, de religieux, ou de laïque placé dans telles ou telles circonstances. Surtout le directeur d'une retraite ne doit pas chercher à changer la vocation de son retraitant si déjà il s'est engagé d'une façon immuable : on ne lui défend pas d'avoir quelque regret au fond du cœur et de dire comme saint Paul : *Volo omnes homines esse sicut meipsum,* mais il doit ajouter : *sed unusquisque proprium donum habet ex Deo : alius quidem sic, alius vero sic* (I Cor. VII, v. 7). De là la nécessité de diriger les exercices en conformité avec le pouvoir et les devoirs du retraitant, de varier les Exercices en conséquence de ces données ; laissons les pommiers produire des pommes, les châtaigniers produire des châtaignes, les rosiers produire les roses ; comme Jacob, le directeur donne des bénédictions propres à chaque état, *benedixit singulis benedictionibus propriis* ; sanctifions chacun selon sa capacité et aussi selon son état de vie. *unicuique sicut divisit Dominus, unumquemque sicut vocavit Deus* (I. Cor. VII, 17). Il est des directeurs qui réalisent la première partie de ce programme, ils adaptent les exercices au pouvoir du retraitant ; la machine à vapeur est chauffée convenablement, mais ils ont oublié la deuxième partie, les devoirs spéciaux du retraitant : la machine est en marche, mais on n'a pas agencé la courroie de

(1) Sermons du P. Vieira, Paris, Pélagaud, 1869, t. I, p. 346,

transmission qui doit actionner les rouages de toute la vie, même professionnelle ; ils ont sûrement à perfectionner leur méthode, s'ils veulent suivre pleinement les avis de saint Igance.

B. — CAUSE FINALE. Il est vrai que quelquefois le retraitant n'a pas encore la capacité morale voulue pour donner aux exercices leur pleine efficacité, et cela nous amène à parler de l'adaptation des Exercices au but poursuivi par le retraitant. Il ne vient, dit saint Ignace que pour s'instruire ; alors donnez-lui ce qu'il désire : l'enseignement doctrinal ; il ne vise qu'à obtenir un certain contentement de l'âme : tâchez de lui faire trouver ce contentement par quelques exercices. Heureux serez-vous s'il désire faire choix d'un état de vie ou le réformer selon le plan divin. En général accommodez-vous à ses aspirations si elles sont suffisamment bien ordonnées ; ne forcez en rien sa volonté.

Saint Ignace sauvegardera toujours les grands principes de la fin de l'homme, de son salut, de la réception la plus fervente possible des sacrements, et des œuvres qui conviennent à chacun ; mais il sait qu'on ne peut pas exiger tout de tous, et que d'ailleurs il faut attendre le moment de la grâce. Il espère que le retraitant reviendra en solitude pour se renouveler ; il sait que comme les arbres se renouvellent chaque année et en même temps progressent, on peut espérer accroissement de vertu chez ceux qui se renouvellent ; quoiqu'il en soit, il s'apprête à répondre à tous les besoins spirituels de l'âme pour la faire avancer dans la perfection.

C. — CAUSE MATÉRIELLE. Saint Ignace ne recule pas devant certaines utilités de changer quelque peu les sujets des méditations ; mais il tient à ce qu'on suive les étapes ordinaires de la vie purgative, illuminative et unitive ; il ne voudra pas qu'on renverse l'ordre normal et qu'en voulant commencer par la vie unitive on introduise dans la salle du banquet quelque convive non revêtu de la robe nuptiale. Cet ordre sauvegardé, il donne au directeur l'autorisation d'ajouter quelques nouveaux sujets de méditations selon les besoins du retraitant (V^r^ 17^e^ annot.). Il avertit qu'on peut donner une retraite élémentaire d'après les enseignements de la première semaine. On ne donnera pas la seconde semaine à qui n'est pas très bien disposé. *Multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modo* (S. Jean, XVI, 12). Le Directoire a remarqué la grande liberté donnée au Directeur vis-à-vis de la matière des Exercices : « *Multa permitti ejus prudentiae*

pro varietate vel personarum quae faciunt Exercitia, vel spirituum quibus agitantur, ut vel ista Exercitia moderari, vel etiam aliqua alia praesenti earum necessitati opportuna praescribere potest, ut aperte dicitur Ann. 17 *et* 18 *ex primis et alibi* » (1). De fait saint Ignace est très explicite sur ce point dans la *versio antiqua latina* (17e ann.) « *prout etiam qui voluerit se disponere, debent ei tradi plura vel pauciora exercitia ut magis juvari possit* »

D. — CAUSE FORMELLE. Mais la largeur d'esprit de saint Ignace dans l'adaptation des Exercices, se montre lorsqu'il tolère que dans certains cas l'on exige peu d'exercice personnel de la part du retraitant. Et ici il y a de quoi étonner les amis des Exercices. Qu'il y ait modification pour l'appropriation au sujet, le but immédiat, le changement dans la matière, la formalité des Exercices reste indemne, s'il y a exercice proprement dit, et exercice pratique sous la direction d'un maître spirituel ; mais si l'on sacrifie quelque peu l'exercice, n'a-t-on pas sacrifié ce qui est essentiel dans les Exercices? Oui, répondra saint Ignace, il y a nécessité de tendre toujours à rendre le retraitant actif, de ne pas substituer son activité à la sienne, de s'occuper de préparer les activités du champ encore plus qu'on ne s'occupe de la semence qu'on y va jeter. Cependant encore ici, je ne suis point partisan de la formule tout ou rien. J'ai été heureux d'apprendre que le P. Landini avait appliqué les exercices aux missions en Sardaigne ; j'ai en 1554 engagé les Pères à donner les retraites publiques dans des églises. Toute sage application des Exercices, me faisait rendre grâces à Dieu du don des Exercices.

Je ne doute pas que Saint Ignace n'eût applaudi aux entreprises apostoliques des PP. Huby, Maunoir et autres apôtres des retraites bretonnes, alors même que l'exercice mental de la méditation était fort restreint et accompagné d'exercices liturgiques, de cérémonies diverses, de chants où l'activité de l'intelligence était bien réduite.En ce genre de retraite, il y avait sûrement atteinte à ce qui est essentiel dans les exercices, le travail personnel, mais on se trouvait dans l'impossibilité d'obtenir ce travail suffisamment spontané pour réaliser le concept primitif de l'exercice ; on se disait le mieux est l'ennemi du bien, et avec la grâce de Dieu, on obtenait encore de merveilleux résultats avec des Exercices donnés pour ainsi dire au rabais. Évidemment on eut manqué aux règles des

(1) Director. c. VIII, n. 5.

exercices, si on eût admis ces adoucissements, avec des retraitants plus intellectuels. Ce qui dans une autre milieu eût été une faute était là une louable industrie.

Notre thèse sur l'adaptation des Exercices pourrait se prouver par l'autorité des principaux interprètes des Exercices. Nous n'en citerons que quelques-uns.

Gagliardi nous dit : « Ce serait une grave erreur que de vouloir donner les Exercices seulement à peu de personnes ; c'en serait une grande et périlleuse encore que de là donner à tous sous une forme qui n'a été faite que pour quelques-uns » (1).

Le P. de la Palma écrit : « *Nihil Exercitiorum regulis magis oppositum quam eas omnes omnibus tradi et universis sine ullo discrimine juxta eumdem ordinem tradere Exercitia, eaque prorsus forma, qua in libello reperiuntur, in quo sane nonnulli vehementer errant, rati hanc fuisse B. Patris mentem* » (2).

Suarez, après avoir montré que les Exercices conviennent à tous, même aux séculiers, constate que la Compagnie les a accommodés à toutes les classes d'hommes : *Merito ergo Societas, quae ad omnes homines juvandos instituta est, pro omnibus hoc remedium accommodavit* » (3).

Le P. Pavone en 1621, recommande de varier ou plus exactement de compléter la matière des Exercices par des considérations sur les devoirs d'état adaptées aux diverses classes de retraitants (4). Le P. Rosignoli dit que le succès des Exercices dépend en premier lieu de la prudence du directeur qui sait se plier aux conditions de personne, de lieu et de temps, et qui pour cela doit connaître la profession, les penchants naturels et le caractère des personnes qui entrent dans les exercices (5).

Le P. Diertins écrit : « *Sapientissime monet S. P. noster Annot.*

(1) *Commentarii in Exercitia spirit.* Brugis, 1882, p. 2.

(2) *Via spiritualis.* Trad. nouvell. Barcelona, 1887, t. II, lib. IV, c. VI, p. 25.

(3) Suarez, F. *De spiritualibus Exercitiis sancti Ignatii.* éd. Debuchy, Lethielleux, Paris, 1910, p. 29.

(4) V^r^ *Materie di meditazioni per diversi stati,* p. 385 de *Parte prima dell 'instruzione della congreg. dei Cherici dell' Assuntione.* Napoli, 1621.

(5) Notizie degli esercizi spirituali. Roma, 1835, t. II, p. 73.

XVII, procedendum esse, juxta ejus qui exercetur habitudinem : puta pro aetate, doctrina vel ingenio, Exercitia accommodando ; aliter senilis, aliter virilis, aliter juvenilis aetas tractanda est. Aliter cum homine bellicis intento negotiis, aliter cum versato in civilibus, aliter cum matrimonio junctis, aliter cum saecularibus agendum est »(1).

Un peu plus loin il y ajoute : « *Habenda semper est ratio habitudinis personarum, et secundum eam temperanda Exercitia : quae tam in quantitate quam in qualitate ad uniuscujusque captum, accommodanda sunt* » (2).

Le P. Ferrusola établit plusieurs principes sur ce sujet. Premier principe : on peut donner les Exercices à tout homme raisonnable et chrétien. — Deuxième principe : on doit donner les Exercices d'une façon différente aux divers retraitants : selon leurs dispositions inégales de bonne volonté et besoins. — Troisième principe : il ne faut pas altérer la nature des Exercices. — Quatrième principe : il y a une grande différence entre la méthode primitive et la méthode moderne : la première demandait cinq exercices par jour et le lever au milieu de la nuit, et la seconde n'en demande que quatre, et n'exige pas le lever la nuit ; aussi cette dernière méthode adoucie peut s'appliquer à plus de retraitants. — Cinquième principe : généralement dans les premières années de la Compagnie on donnait les Exercices à des particuliers séparément ; actuellement nous avons des retraites collectives. Les conditions différentes actuelles permettent une interprétation plus large des annotations dernières (3).

Le P. Costa-Rossetti affirme aussi l'universalité d'application et la flexibilité des Exercices, et il en conclut que la Compagnie y a trouvé son esprit apostolique universel et souple : « *secundum ann. 4, 18 et 19, exercitia sunt universalia et flexibilia, qualenus possunt contrahi vel extendi et diversitati hominum et statuum accomodari. Universalitati et indoli flexibili Exercitiorum respondet So-*

(1) *Exercitia spiritualia S. P. Ignatii Loyolae cum sensu eorum explanato...* auctore P. I. Diertins, Augustae Taurinorum, 1836, t. II, p. 100.

(2) Ibid. p. 104.

(3) *Commentaria in librum Exercitiorum.* Barcinone, Rosalius 1885, p. 178.

cietatis universalitas et indoles flexibilis et quidem apostolica ut possit facilius « omnibus fieri omnia » (1).

Nous croyons superflu d'ajouter de nouveaux témoignages à ceux que nous venons de citer : la thèse de la légitimité et nécessité de l'adaptation en général paraît suffisamment établie. Il reste, à l'étudier dans les applications spéciales aux diverses classes de retraitants. Avant d'aborder ce sujet particulier, il y a cependant, lieu de tirer quelques conclusions du travail précédent :

1. Notre zèle pour les Exercices doit être universel, et nous ne devons a priori écarter aucune classe de retraitants bien disposés. Selon les expressions de S. Vincent de Paul, il faut que la maison de retraites soit comme l'arche de Noé qui reçut dans ses flancs toute sorte d'animaux, et les sauva tous du déluge.

Dans ce même esprit saint Ignace non plus ne fait pas acception des personnes et désire que l'on adapte les Exercices à toutes sortes de retraitants.

2. Tout en adaptant les Exercices aux divers retraitants, il ne faut pas détruire leur nature ; il faut en sauvegarder les idées fondamentales. c'est à dire celles de l'autorité du directeur, du but final de la vie, le principe de l'exercice, exercice gradué, pratique, proportionné aux forces de chacun Comme dans la question de l'éducation il ne faut pas sous prétexte de donner une formation spécialiste, négliger de former d'abord le chrétien dans ce qu'il a de général ; ce serait altérer et déformer la méthode.

3. Les retraites spécialisées demandent une préparation toute particulière ; tous les directeurs ne peuvent pas les donner toutes. Tel donnera bien une retraite de prêtres qui réussira moins bien avec les hommes du monde ou les ouvriers et réciproquement. De là pour le Supérieur d'une maison de retraites l'importance du choix du Prédicateur ou Instructeur de ces retraites.

Hic jam quaeritur inter dispensatores ut fidelis quis inveniatur ! disait saint Paul (I Cor. IV, 2). Ce qui est à désirer chez les dispensateurs, c'est qu'ils soient trouvés fidèles, disait saint Paul. Saint Ignace lui aussi désire qu'on soit fidèle à bien dispenser les Exercices ; on ne le serait pas si on n'adaptait pas les Exercices selon

(1) *De Spiritu Societatis Jesu*. Friburgi Brisg. Herder, 1888 p. 274.

les principes qu'il a semés dans les diverses parties de son livre. Il ne suffit pas d'étudier d'une façon générale les sujets de méditations ; il faut étudier aussi les manières de les adapter aux divers besoins des retraitants. Cet art d'adapter les Exercices est parfois difficile, mais si la Providence divine nous a chargés de promouvoir leur application universelle, elle saura faire surgir les directeurs spirituels capables de répondre à ses desseins. *Potens est autem Deus omnem gratiam abundare facere in vobis, ut in omnibus semper omnem sufficientiamhabentes, abundetis in omne opus bonum* (II Cor. IX, 8). *Multiplicabit semen vestrum, et augebit incrementa frugum justitiae vestrae* (II Cor. IX,10). Fiat ! Fiat ! Ayons confiance dans la grâce de notre vocation !

II. De l'Esprit pratique dans les retraites des séculiers.

Je voudrais, rassurer quelques amis des Exercices qui craignent que les adaptations pratiques mettent en danger la pureté native du livre de S[t] Ignace. Pour eux vraiment, les Exercices ressemblent à un canon placé dans l'étroite embrasure d'une muraille ; il ne peut tirer que dans une même direction.

Il faudrait leur démontrer que les Exercices sont plutôt comme ces pièces de canon mobiles, placées sur un pivot, et pouvant vomir le feu et la mitraille sur l'ennemi et sur le mal dans toutes les directions.

Où trouver un travail qui réponde pleinement à leurs objections, et rassure leur formalisme timide ? Ce travail, je ne l'ai pas trouvé. Un de nos pères au siècle dernier l'avait entrepris-mais d'une façon trop générale pour répondre pleinement à nos désirs. C'est un « *Traité des modifications qui doivent avoir lieu dans les Exercices spirituels d'après la diversité des personnes qui veulent en suivre le cours* » ; en voici le sommaire : « il résulte de l'étude des annotations, » que celui qui est appelé à diriger les autres dans le cours des Exer- » cices spirituels doit avant toute chose considérer à quelle classe » de personnes appartient celle qui se présente à lui pour y vaquer, » afin de connaître quelle peut et doit être l'intention, le but qu'elle » se propose d'atteindre, et de pouvoir l'y faire tendre et parvenir » par des exercices convenables, par des exercices adaptés à ce but,

« et conformes aux besoins de son âme, propres à la sanctifier et à » glorifier Dieu en elle : c'est d'après cette considération que tout » devra être réglé, tout doit être choisi ou disposé, tels et tels exer- » cices employés ou omis, et dans leur emploi être dirigés vers telle » ou telle autre fin. C'est là ce qu'a fait saint Ignace lui-même dans » le livre des Exercices : d'abord il s'est proposé une classe particu- » lière toute spéciale de personnes : celle qui n'était pas encore » fixée dans un état de vie, et qui se trouve arrivée au moment d'y » penser, de le choisir, de l'embrasser », ensuite il a prévu dans ses annotations des Exercices les changements qu'il accepte et demande pour d'autres classes de retraitants. Il comprenait le danger qu'il y a de confectionner des vêtements faits d'avance sans s'occuper de la taille et de la condition de la personne : c'est risquer de présenter à un enfant un vêtement d'homme fait, ou à un riche propriétaire un vêtement confectionné avec l'étoffe commune des pauvres : il leur faut des retraites faites sur mesure. Aussi le directoire remarque (c. VII, nº 5). qu'il faut laisser beaucoup à la prudence du Directeur pour ce qui regarde l'ordre et la méthode. C'est l'avis de tous les grands commentateurs des Exercices. Le P. Gagliardi nous dit : « ce serait une grave et dangereuse erreur que de vouloir donner les Exercices seulement à peu de personnes, c'en serait une grande et périlleuse encore que de les donner à tous sous une forme qui n'a été faite que pour quelques-uns » (1).

Mais, nous ne le cachons pas, il y a un grave péril aussi en donnant ainsi des retraites accommodées, de ne pas suivre l'esprit de saint Ignace, et de fausser les armes qu'il a confiées à notre fidélité autant qu'à notre zèle. L'adaptation des Exercices demande beaucoup de tact et de mesure. Rassurons-nous cependant : car nous avons grâce d'état ; si nous suivons nos traditions, et si nous nous inspirons de nos principaux Directeurs de maisons d'exercices, nous saurons obtenir l'esprit de discrétion, de fidélité et de zèle qui les a inspirés.

Je parlerai uniquement ici des applications légitimes des exercices aux retraites pratiques des séculiers.C'est un principe général qu'une des plus grandes perversions des Exercices serait de les donner de

(1) P. Gagliardi, *Commentarii seu explanationes in Exercitia Spiritualia.* Brugis, 1882, p. 2.

la même manière à tous. Le P. de la Palma écrit : « Rien n'est plus opposé aux Règles des Exercices que des les appliquer toutes à tous les retraitants, et de donner les Exercices à tous dans le même ordre sans aucune différence, et tout à fait dans la forme même qui se trouve dans le livre ;c'est ce en quoi plusieurs se trompent beaucoup en pensant que ce fut là la pensée de notre Bienheureux Père » (1). Dans son chapitre sur *la prudence du Directeur,* le P. Gagliardi insiste beaucoup sur ce même point, et il est du même avis que le P. de la Palma (2).

Le formalisme intransigeant de ceux qui n'auraient pas la souplesse maternelle de saint Ignace les condamne à la stérilité. Certains prétendus amis des traditions font douter qu'ils aient étudié la vie de saint Ignace et les traditions de la Compagnie ; ils font penser à ces généraux que Bonaparte battait dans les combats et qui se plaignaient que leur puissant et habile adversaire n'observait pas les règles ordinaires de la tactique et de la stratégie. Hélas ! Avaient-ils eux-mêmes compris ces règles? Avaient-ils étudié les principes supérieurs de la guerre?

La source de pareilles erreurs est multiple : elles viennent d'ordinaire de ce que l'on confond l'étude des Exercices avec leur application : il faut les étudier dans le texte même tel qu'il est et dans la Vulgate et dans le texte original, c'est chose incontestable, c'est nécessaire ; mais autre chose est l'étude d'un livre pratique, et autre chose est l'application de sa doctrine.

Dans l'adaptation des Exercices, il faut éviter surtout les écueils qui naissent de ce que l'on a appelé *le libéralisme spirituel* ; le libéralisme consiste à dissocier la vie intérieure et la vie extérieure. Ceux qui sont atteints de ce mal sont portés à s'occuper trop *exclusivement,* ou bien des exercices spirituels de la vie intérieure, ou bien au contraire des actes de la vie extérieure.

Les premiers reprochent à saint Ignace le terre-à-terre de sa doctrine, et les seconds l'accusent de tendances mystiques exagérées.

Or un examen impartial de son enseignement fait constater qu'en fait saint Ignace se tient à égale distance et d'un quiétisme assou-

(1) Via spiritualis, trad. Nonell, Barcelona, 1887, t. II ,Liv. IV, c. VI, p. 25. Cf. p. 9 : le texte latin.

(2) *Commentarii,* p. 40 et suiv. *Prudentia dantis Exercitia.*

pissant, et d'un naturalisme dissipant ; l'auteur des exercices favorise le commerce de l'âme avec Dieu dans l'oraison et la contemplation, mais jamais aux dépens des devoirs d'état, il établit une harmonie parfaite entre les besoins de l'âme et les nécessités de la vie.

Le livre de l'Imitation n'a rien non plus du libéralisme spirituel ; toutefois, il s'applique surtout à ce qui regarde l'homme intérieur ; le livre des Exercices veut s'occuper de toutes les activités de l'homme. Saint Ignace dès le début, dans le titre même et dans la première annotation affirme ce dessein plus large que celui de l'Imitation ; il veut faire règner le saint Esprit sur toutes les activités intérieures et extérieures de l'homme. *Exercitia spiritualia ut homo ordinet vitam suam* ; l'éducation manrésienne atteindra toute la vie : *in dispositione vitae* (annot. 1). D'abord la vie dans l'ordre par le choix d'un état de vie,puis l'ordre dans la vie spéciale que l'on a choisie par la pratique des devoirs, et ensuite par les œuvres intérieures ou extérieures de conseil.

Je dois montrer ici que pour les séculiers que Dieu appelle principalement à la vie d'action I. Saint Ignace dans ses Exercices et à son exemple ses premiers compagnons, II. le Directoire et III. nos grands commentateurs des Exercices s'occupent de la sanctification principalement par les devoirs d'état, et que par conséquent nous aussi dans les retraites données aux hommes du monde devons nous en occuper beaucoup.

La piété des séculiers doit être comme un cercle lumineux dont le centre est bien au fond du cœur, mais dont la circonférence est composée principalement des devoirs de la vie active ; sans doute il faut que d'abord le rameau soit bien attaché à l'arbre mais les fruits ne seront pas les mêmes que ceux de la vie contemplative. Pour tous, pour quelques-uns surtout, la retraite pourra être un repos spirituel, un dimanche de trois jours où ils se dédommageront de n'avoir pas, au milieu de leurs occupations dissipantes, assez pensé à Dieu, de ne l'avoir pas assez contemplé, de ne lui avoir pas assez offert des actes explicites d'amour, ; dans la retraite on se donnera un rassasiement des choses divines, et l'on pensera aux besoins spéciaux de son âme. Antée retrouvait ses forces en touchant à la terre, eux ils les ont perdues en touchant trop à la terre, et ils veulent les retrouver en regardant le ciel ; il y a là un sentiment louable s'il reste dans certaines limites.

Cependant si la retraite n'était qu'une de ces belles balustrades sculptées sur lesquelles on s'appuie pour contempler avec ravissement le chœur d'une église gothique ; si la retraite n'était qu'une école d'union mystique, et non une école d'action, on ne répondrait pas aux desseins de la Providence de Dieu. Au marin qui devra savoir diriger sa barque, manier les rames, et affronter la tempête, il ne suffirait pas pour se former à son rude métier, de monter sur un cap qui domine la mer, d'admirer l'immense étendue de l'Océan, d'écouter le bruissement des vagues qui se brisent sur les rochers du rivage.

Aussi saint Ignace se préoccupe-t-il d'attirer l'attention des retraitants séculiers et de leur directeur sur les obligations propres aux hommes qui sont dans la vie active, et ses Exercices se prêtent merveilleusement à les leur inculquer. A son fils qui partait pour le combat, en se plaignant que sa lance était trop courte, une mère spartiate répondit : « Eh bien ! avance d'un pas ». Cette plainte ne sortira jamais de la bouche d'un enfant de saint Ignace qui a bien étudié les Exercices, la lance est assez longue ; il suffit de ne pas reculer, de rester sur le terrain ordinaire des Exercices, et de présenter sa lance du côté où se présente l'ennemi. Voyons donc la direction que saint Ignace demande que nous donnions quand il s'agit surtout de retraites de séculiers.

I. — Il est clair que dans le livre de saint Ignace il ne s'agit pas seulement de prières, mais d'exercices et d'exercices de conformité de la vie à la volonté divine. Saint Ignace nous le dit dès la 1ère annotation : il nous formera à la prière, nous aidera à prier, mais nous formera surtout à vouloir, *adjuvare ut velint*. Je n'insiste pas sur ce point qui est évident. Le P. Gagliardi le fait ressortir avec clarté. C'est dans ce sens que pour nous qui sommes appelés à la vie d'action apostolique, saint Ignace écrivait : « J'appréhende qu'en cherchant à atteindre la perfection propre de la Compagnie, nous ne nous trompions sur la voie qui doit y conduire, et qu'on ne mette la prière à la place du renoncement ». « Agir ainsi, disait-il encore, ce serait s'empoisonner à la source même de la vie » (1). Ne pourrait-on par proportion dire la même chose d'hommes appelés à la vie active qui ne se formeraient qu'à la prière dans nos

(1) Cf. P. de Franciosi, *L'Esprit de saint Ignace*, p. 326 et 327.

Exercices. Oui, ils ont besoin de se former beaucoup à la prière, à la bonne réception des sacrements dans nos retraites, eux qui sont si souvent emportés par mille distractions ; mais ils ont besoin aussi d'y apprendre à remplir parfaitement leurs devoirs d'état. Qu'un homme qui remplit sous ce rapport la volonté de Dieu, est bien préparé à la communion ! *Justitia et judicium praeparatio sedis tuae* (Ps. 88).

Dans la 14e annotation saint Ignace en parlant des résolutions importantes qui pourraient être prises veut que l'on tienne soigneusement compte de la *condition* du sujet aussi bien que de ses qualités personnelles.

Qui lira avec attention les quatre dernières annotations y saisira le même principe général. Comme St Paul, le directeur doit se faire tout à tous. Saint Ignace ne ressemble guère à ces politiciens qui fabriquent des lois classiquement applicables au type général de l'être humain, sans tenir compte des empreintes que lui donnent sa profession, sa classe, son tempérament ; ce genre classique outré n'est pas de son goût. Comme St Jean Baptiste dans le désert, il saura varier ses instructions sur les devoirs selon l'état des retraitants, et préparer ainsi la venue mystique du Sauveur.

Remarquons encore dans la 18e annotation combien notre Bienheureux Père recommande la 1ere manière de prier. Si nous n'en prenons pas toujours la forme, il est bien d'en prendre l'esprit avec nos retraitants laïques dont un bon nombre a besoin de débuter dans la vie spirituelle par l'application des doctrines contenues dans la 1ere manière de prier : observation complète du décalogue, donc devoirs envers Dieu et aussi devoirs familiaux, professionnels et autres envers le prochain, lutte contre les péchés capitaux, le bon usage des trois puissances de l'âme, etc. Que de fois l'histoire des Exercices nous montre nos premiers Pères faisant faire une méditation du Décalogue à des retraitants laïques.

Aux hommes de plus de capacité spirituelle, Saint Ignace n'oublie pas de demander la pratique des devoirs d'état : dans la méditation des péchés personnels, il indique parmi les sources de nos péchés, les fautes contre l'emploi, *officium*.

A la contemplation du Règne, on sent qu'il veut que Jésus soit le Roi Universel, et qu'il n'y ait pas un coin de la terre des infidèles qui échappe à sa domination ; il faut que Jésus règne d'abord et avant tout sur les activités intérieures, il faut qu'il règne aussi sur les activités extérieures.

Toute sa méthode de contemplation si dramatique ne pousse-t-elle pas par elle-même à l'action sous toutes ses formes? L'auteur des Exercices nous dit de contempler les personnes, d'entendre leurs paroles, et aussi de considérer leurs actions ; tout cela sans doute pour que nous connaissions plus intimement Notre Seigneur, que nous l'aimions plus ardemment, mais surtout afin que nous l'imitions plus fidèlement chacun dans notre sphère. Que de leçons pratiques pour les hommes du monde dans la vie cachée et dans la vie publique du bon Maître.

A la méditation de deux Étendards, il est recommandé aux apôtres de semer la bonne doctrine dans tous les états et dans toutes les conditions : *per omnes status et conditiones personarum* :

Écoutons l'énergique langage de l'Auteur des Exercices quand on arrive au moment capital de prendre des résolutions : *Ponere creationem, vitam et statum... ad gloriam Dei*, dit-il dans ses règles de la réforme de la vie et de l'état qu'il propose à tous et à chacun : *cuivis facienda*. A ce moment, sa préoccupation de l'état de vie est si vive que quelques-uns pourraient dire qu'il va presque trop loin : il ne signale que des résolutions concernant les devoirs d'état. Il faudrait citer ici tout le texte de saint Ignace, où il n'est question que de l'usage des biens, de l'état de maison, du nombre et du gouvernement des domestiques, de l'emploi des revenus ; tout cela le retraitant devra à l'aide des Exercices et des modes d'élection, le considérer beaucoup pour réaliser la plus grande gloire de Dieu « *debet multum considerare per Exercitia et modos eligendi* ».

Ne pourrait-on pas montrer aussi dans le contemplation *ad amorem* que là encore, saint Ignace demande des œuvres, un amour effectif? Si Dieu travaille partout, ne devons-nous pas travailler partout et toujours selon notre vocation. Ce renoncement, cette dépense de soi-même par le travail, n'est-ce pas là l'holocauste, le sacrifice que Dieu demande à tous! *O amare! o ire! o sibi perire! o ad Deum pervenire!* Saint Augustin n'aurait-il pas pu appliquer ce texte qui répond harmonieusement à la contemplation *ad amorem*, à tout travail, à l'accomplissement de tout devoir d'état rempli pour Dieu? Saint Ignace veut vraiment, ainsi que le dit l'oraison du Dimanche dans l'octave de la Nativité *ut mereamur bonis operibus abundare* ; que nous méritions d'offrir des bonnes œuvres en abondance en hommage à la divine Providence qui nous a placés dans tel ou tel état de vie.

Notre Bienheureux Père va même jusqu'à donner un document tout entier sur un devoir social : la distribution des aumônes. La doctrine contenue dans ce document peut s'universaliser et régler tous nos autres devoirs sociaux. Un excellent commentateur des Exercices s'étant placé au seul point de vue de la prière et de la vie intérieure dans son travail sur le livre de saint Ignace, a été sans doute embarrassé devant ces règles, car il les a laissées de côté dans son commentaire qui a d'ailleurs grande valeur. N'est-ce pas avouer que l'on est obligé de tronquer les Exercices quand on ne s'occupe pas des devoirs d'état et des devoirs sociaux? Remarquons dans le texte de ces règles ces paroles magnifiques : *habita ratione conditionis et status personarum, servataque proportione* ; voilà un principe de mesure et de sagesse pratique qui domine dans tous les Exercices.

Qui étudiera quelque peu les dernières règles d'orthodoxie, en particulier les 14e, 15e, 16e règles, dans leur application spéciale aux personnes du monde, arrivera à formuler des conclusions favorables à notre thèse.

L'esprit qui a guidé saint Ignace, a-t-on dit non sans quelque exagération, a eu pour effet de rendre possible la pratique de la dévotion au milieu du monde et même au milieu des cours. Le Cardinal Newman nous semble avoir forcé quelque peu l'éloge de saint Ignace en lui faisant honneur de l'introduction de la piété dans la vie civile ; toujours l'Église a enseigné aux fidèles les moyens de se sanctifier dans leurs divers états ; ce qu'il y a de vrai c'est que la spiritualité des Exercices a combattu une erreur qui tendait à s'implanter au temps de saint Ignace, à savoir qu'on ne pouvait prendre des habitudes de vie spirituelle que dans la vie monastique contemplative, ou du moins dans une vie exclusivement intérieure ; d'où grand dommage pour les chrétiens appelés soit à la vie active, soit à la vie apostolique. Saint Ignace tout en aimant beaucoup la vie contemplative, a réagi contre l'exagération dangereuse de la thèse libérale. Et saint François de Sales a traduit les pensées de saint Ignace en publiant son admirable livre de l'*Introduction à la vie dévote*.

L'histoire de saint Ignace et de ses premiers compagnons confirme l'importance que l'on doit attacher à la pratique de ces devoirs ! notre Bienheureux Père faisait écrire au P. Fernandez par le P. Polanco : « Quant à l'Oraison et à la Méditation, à part le cas

d'une nécessité spéciale provenant de tentations pénibles et dangereuses, notre Père préfère que l'on s'applique à trouver Dieu dans tout ce que l'on fait, plutôt qu'à donner de suite un temps prolongé à l'Exercice de l'Oraison. L'esprit qu'il désire voir dans ceux de la Compagnie est celui-ci : qu'ils ne trouvent pas moins de dévotion s'il est possible, en quelque œuvre que ce soit de charité et d'obéissance, que dans l'Oraison ou dans la Méditation, parce qu'il n'est pas une de leurs actions qu'ils ne doivent faire uniquement pour l'amour et le service de Dieu Notre-Seigneur » (1).

Si cela est vrai pour des religieux appliqués aux devoirs de la vie apostolique, ne sera-t-il pas juste de le répéter pour les personnes qui vivent dans la vie active du siècle?

Si nos Pères Généraux peuvent écrire aux Nôtres « une excellente manière de prier est de rapporter tout ce que l'on fait au service et à la gloire de Dieu » (2), ne peut-on pas dire avec le Père Hayneufve : « les ouvriers même et les manœuvres font leurs églises et leurs écoles de leurs boutiques, ils prient Dieu en travaillant sans parler que par leurs mains, et ils apprennent à bien vivre par leur métier qui les fait vivre. *Deprecatio illorum in operatione artis, accommodantes animam suam, et conquirentes in lege Altissimi.* (Eccles. 58,) (3). On peut dire la même chose de ceux que la Providence appelle à la vie industrielle ou commerciale, à une situation sociale quelconque.

Il serait curieux de relever dans l'histoire de la Compagnie et dans l'histoire spéciale des Exercices les preuves de cette application pratique des retraites. Le P. Le Jay donne pour une seconde fois la retraite au Cardinal Otho Truchsès, et il lui présente un *Speculum Praesidis*. Le P. Paschase Broët fait faire les Exercices à la mère de Bellarmin, la nièce du Pape Marcel II ; et dès lors, nous dit l'historien du P. Paschase Broët « elle ne cessa de se montrer aux yeux de ses enfants et de toute sa maison, un modèle de la perfection chrétienne... elle s'approchait des sacrements trois fois la semaine...

(1) Voir plusieurs documents sur ce sujet dans l'*Esprit de saint Ignace* par le P. de Franciosi, p.320 et suiv., de l'édition, Nancy, 1887.

(2) R. P. Claude Aquaviva. *Lettres des Pères Généraux*, t. I, p. 139.

(3) P. Hayneufve, *Réponses*, t. I, p. 234.

se renfermait dans la sphère de son ménage, et faisait consister sa principale dévotion au règlement de sa maison, elle n'en sortait jamais que pour aller à l'église adorer Jésus-Christ, ou dans les cabanes des pauvres, soulager les membres souffrants de Jésus-Christ » (1).

Le P. Strada dirige de même ses retraitants. Le P. Diertins après le P. Orlandini, nous en donne un exemple mémorable dans la vie que mena après sa retraite un laïque pieux Henri de Gouvea : sa maison devint comme un monastère, une maison où tout se faisait dans le plus grand ordre, et où tout respirait le respect et le culte de Dieu (2).

II. — Écoutons sur ce point les leçons du Directoire :

Au Chapitre I, nº 4, il nous dit que les Exercices peuvent servir « *au gouvernement de toute la vie dans n'importe quel état* » cela suppose évidemment qu'on y enseignera les devoirs qui gouvernent la vie dans tel ou tel état. Si la volonté de Dieu demande de faire converger toutes les activités vers la vie contemplative, on y donnera des préceptes et des conseils sur cette vie spéciale. Mais tout le monde n'a pas pour mission de s'occuper exclusivement de contemplation ; la Providence impose à beaucoup des devoirs d'un autre genre, et pour remplir ces devoirs il ne suffit pas de prier « *Non enim omnis qui dicit : Domine, Domine, intrabit in regno coelorum, sed qui facit voluntatem Patris mei qui in coelis est* » S. Mat, (c. VII). « Que sert de donner à Dieu une chose quand il en demande une autre ? » disait S. Jean de la Croix.

Presque tout le chapitre IX du Directoire roule sur ce même sujet ; citons d'après une vieille traduction française, deux paragraphes qui ont trait aux laïques (3).

Nº 9. « Si ce sont gens mariez ou des pères de famille, faudra dresser les exercices à ce but de régir leur famille selon les commandements de Dieu, d'instruire leurs enfants et serviteurs, d'user de leurs moyens et revenus avec justice, piété et sobriété, et de faire des aumônes selon leurs commodités, sans estre excessifs en leurs

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du P. Paschase Broet* par le P. Prat, p. 98.

(2) Voir Diertins. *Historia Exercitiorum* Lib. 5, nº 35 et 36.

(3) *Les vrays Exercices spirituels du B. P. Ignace de Loyola*. Paris, 1628, p. 277 et 278.

dépences, et autres choses semblables, dont il est traité au livre des Exercices de la seconde semaine.

N° 11. « S'ils sont grands ou élevez en quelque dignité, faudra leur bailler des préceptes et instructions pour administrer la justice, pour fuir l'avarice et l'orgueil, pour soulager les pauvres, et recognoistre qu'ils sont ministres de Dieu en cet œuvre, pour préférer la crainte et l'honneur de Dieu à tout le reste, et autres semblables que le conducteur des exercices descouvrira par sa prudence et y portera celuy qu'il instruit ».

Plus loin, au chapitre XV, n° 1, le Directoire recommande de mettre entre les mains des retraitants les plus notables la *Somme de Navarre* afin qu'ils s'examinent sur leurs devoirs d'état.

Si au chapitre XVIII[e] n° 5, le Directoire consent à ce qu'on donne quelque chose de la 2[e], 3[e] et 4[e] semaine à celui qui n'est pas capable de faire une élection d'état de perfection, c'est avec l'idée qu'on s'en servira « pour luy apprendre à bien vivre dens la condition où il est».

Dans le chapitre XXII, n° 2 et n° 3, il dit des choses excellentes sur l'importance de l'état de vie, et sur la variété des vocations. Tout le chapitre XXXIV devrait être cité ; n'en tirons que quelques phrases significatives : « ceux qui ont desja femme et enfants encor qu'ils demeurent dans le monde, néanmoins ils suivent la perfection à leur manière à laquelle nous les devons semondre et guider selon notre vocation, ainsi que nos constitutions le commandent si souvent », « il faut tellement ordonner la chose, (il s'agit de résolutions de l'amendement de vie) qu'on discute chaque point, par exemple de la famille, de la despence, et après avoir délibéré d'un point, qu'on passe à l'autre : qu'on employe en chacun plus ou moins de temps selon la difficulté de l'affaire ; quelques fois il faudra employer une ou plusieurs heures sur un point, autres fois on conclura beaucoup en une heure ». (1)

III. — Citons sur le même sujet quelques commentateurs :

« Sachons bien, dit le P. Gagliardi, que selon S[t] Ignace, l'union avec Dieu n'est pas établie d'une façon exclusive, ni même à proprement parler placée dans l'élévation de l'âme en Dieu produite dans la retraite et la solitude de la vie contemplative ; elle s'étend surtout aux œuvres quotidiennes des vertus. » Si donc la Providence

(3) *Les vrays exercices du B. P. Ignace de Loyola*, Paris, 1628

veut que j'exerce des vertus extérieures de devoirs d'état de vie active, je m'unis à Dieu en lui obéissant.

« D'après S. Ignace encore, ajoute le même Père, l'amour qui se montre par les œuvres et par la communication des biens est supérieur à l'amour de pure contemplation et de même l'union qui est produite par cet amour actif et généreux, est supérieure à l'union produite par la seule contemplation, car elle naît d'un amour plus ardent et plus parfait ».

Et plus loin : « Faire des œuvres avec cette intention et cette efficacité, c'est s'unir à Dieu pratiquement ; et par cette communication totale de la propre volonté au divin amour, il se fait une vraie et très élevée transformation de l'homme en Dieu, c'est une extase non seulement de l'intelligence, mais de la volonté et de l'homme tout entier » (1)

S[t] François de Sales (2), le P. le Gaudier (3), et Suarez (4) sont du même avis et montrent l'excellence de cette pratique qui est demandée à la plupart des fidèles Le P. Lohner dans son *Instructio Practica* VI (p. 147), où il traite de la Théologie ascétique et mystique, donne comme premier principe de la vie unitive, l'axiome suivant : « La souveraine perfection de l'homme est de faire parfaitement les œuvres communes de son état. *Summa hominis perfectio est, communia status sui opera perfecte facere* ».

(1) « *Sciendum est a Sancto Patre Ignatio unionem cum Deo non coarctari, nec proprie collocari in elevatione mentis in Deum, cum recessu et solitudine vitae contemplativae, sed extendi quam maxime ad opera quotidiana virtutum* ». P. Gagliardi, *Commentarii*, p. 100 et sq.

« *Amor operis et communicationis excedit amorem nudae contemplationis, sic etiam unionem hanc illam quae fit per opera superare, cum ex ardentiori et perfectiori amore nascatur* ». P. 101. « *Hac enim intentione et efficacia operari est simul uniri cum Deo practice ; et per communicationem totalem propriae voluntatis huic divino amori, fit vera et altissima quaedam transformatio hominis in Deum, et extasis non intellectus sed voluntatis ac totius hominis* ». P. 101.

(2) *Sermon sur l'oraison.*

(3) *De natura perfectionis.* d. I, sect. I, cap. XVII.

(4) *De oratione*, tract. II, CXV.

Les devoirs d'état passent donc avant l'oraison : nul ne l'a si bien montré que le V. P. Louis de Grenade, qui comme S. François de Sales, était imprégné de l'esprit des exercices : « Un point essentiel, vrai fondement de la vie intérieure, c'est que l'on doit toujours commencer par remplir les devoirs d'état ; après on sera libre de consacrer son temps à l'oraison... Le premier de nos devoirs est d'accomplir les commandements de Dieu, et de faire de cet accomplissement le but de nos oraisons. Que chacun donc commence par remplir les devoirs de son état... Tous les états ont été établis par Dieu, et c'est lui qui en a déterminé les obligations, quiconque viole ces obligations « résiste donc à l'ordre de Dieu » (Rom. XIII. 2) (1).

On pourrait citer encore ici les plus grands contemplatifs eux-mêmes : Ste Thérèse, St Jean de la Croix, le P. Balthazar Alvarez ; mais au risque d'étonner, j'appellerai encore au témoignage de cette vérité pratique, non pas un de ces auteurs de vie contemplative, mais un homme qui sans avoir été irréprochable dans sa vie politique, a cependant écrit un *Traité de la perfection du chrétien* plein d'un bon sens exquis : « Chacun, dit Richelieu, doit accommoder sa dévotion à sa condition, et non sa condition à certaines règles spirituelles, qui pour n'avoir pas de proportion au genre de vie de celui qui les veut pratiquer, sont comme des greffes excellentes lesquelles étant entées sur des sauvageons qui n'ont aucune affinité avec leur nature, les font périr au lieu d'y porter des fruits (2) ».

On tirera de tout ce qui précède cette conclusion que si Dieu demande à un chrétien de se sanctifier, c'est-à-dire de s'unir à Lui, dans telle ou telle vie professionnelle et sociale, ce n'est pas lui donner une doctrine complète que de se borner à lui enseigner ses devoirs de culte ou de religion proprement dite . A la première table de la loi il faut joindre la seconde.

C'est dans ce but que beaucoup de nos auteurs ont donné dans leurs retraites et dans leurs manuels de retraites des considérations pratiques sur les divers devoirs d'état, et des examens roulant sur les péchés des états. Le zèle pour obtenir la sanctification dans cet ordre providentiel est remarquable chez quelques-uns de nos anciens Pères, et Dieu les en bénissait. Le P. Bath réussit admirable-

(1) *Traité de la véritable oraison*. P. 2, c. 5.

(2) *Traité de la perfection du chrétien*. — Voir *Conseils*, le premier.

ment dans l'œuvre des retraites à Salamanque parce qu'il s'occupait des devoirs d'état ; il nous a tracé sa méthode dans son livre : *Aporejos para administrar* etc. Milano 1616. Le P. Lancicius prend le même genre dans sa retraite aux magnats. Le P. Pavone dans un petit Directoire (1) qu'il composa pour former les Congréganistes Prêtres : « à donner les Exercices à diverses classes de retraitants » leur fournit des documents sur les devoirs d'état de ces retraitants : pères de famille, maîtres d'école, prêtres, prélats, etc. J'ai une Raccolta ou recueil de documents qui servaient à l'ancienne maison de Naples ; on y trouve la liste des péchés des divers corps d'état. S[t] Vincent de Paul suivait, je crois, la même méthode : il disait : « c'est une finesse du diable de faire entrevoir aux gens de bien une plus grande perfection pour leur faire quitter celle où Dieu les veut ». Dans un Manuel de retraites (2) qui me paraît venir de S[t] Lazare, il y a l'exposé des devoirs d'un pénitent, des personnes mariées, des enfants envers leurs pères, des domestiques, des marchands, des artisans chrétiens ; on y trouve de plus dans l'examen des péchés ce qui regarde les diverses professions.

Le P. Huby avait cru devoir pour des raisons spéciales recevoir laïques de toutes classes et ecclésiastiques ; on le comprend parce que ses retraites ne visaient guère que la conversion de l'âme à Dieu, et la bonne réception des sacrements. Le V. P. Maunoir et le P. Jégou accentuèrent beaucoup plus à Quimper la distinction des retraites selon les classes sociales (3). Il y eut entre Vannes et Quimper une discussion pour savoir quelle était la méthode la meilleure. Chacun, semble-t-il, avait raison, parce que chacun adaptait les Exercices au but différent qu'il poursuivait, et agissait selon les circonstances particulières dans lesquelles il se trouvait : le P. Huby, remarquons-le cependant, ne manquait pas d'organiser à part des entretiens spéciaux pour les ecclésiastiques.

(1) Voir *Parte prima dell' istruzioni delle Congregazione de Cherici dell' Assumptione. Instruzione XIII.* Napoli 1621.

(2) *Prières et instructions pour la confession et la communion à l'usage des retraites.* Paris, MDCCXL. 8°. pp. 570.

(3) Voir *Le parfait missionnaire* par le R. P. Boschet, p. 335. On trouvera aussi d'intéressants détails dans la vie du V. J. Mauboir par le R. P. Séjourné.

Monseigneur de Francheville, évêque de Périgueux, s'entendit avec les Pères de la Compagnie pour organiser de nombreuses retraites, tantôt pour la noblesse, tantôt pour le clergé, tantôt pour les magistrats, tantôt pour les pauvres (1). Je ne veux pas faire ici la description de ces magnifiques retraites, je remarque seulement que dans les résolutions communes des gentilshommes retraitants le devoir social n'est pas oublié : « Les maîtres ont pris la résolution de se confesser tous les mois et à toutes les grandes fêtes ; on fera en sorte que les domestiques suivent leur exemple ; on veillera à la conduite des domestiques et des vassaux pour les porter à la piété ; on travaillera à réconcilier ceux qu'on saura être mal ensemble, et à tâcher de mettre la paix partout ; on priera Dieu tous les jours pour la conservation du Roi si nécessaire à l'État, etc. » Puis tous les gentilshommes présents signent une déclaration solennelle contre le duel qui fut publiée dans les journaux du temps. On trouve parmi les signataires les plus beaux noms de la noblesse du Périgord : plusieurs de Rastignac, le comte de Fénélon, de Pitray, de la Forest, de St Laurent, d'Abzac, de Brie, de Cherval, grand sénéchal d'Augoumois, etc. (1).

En Sicile Le P. Lentini qui à lui seul fonda neuf maisons d'exercices, recevait les retraitants par groupes professionnels, etc. etc.

A notre époque il y a lieu sans doute d'organiser des retraites générales, des retraites où l'on ne s'occupe que de la vie intérieure, mais à la vue du trouble social qui menace de détruire la société n'y a-t-il pas un besoin tout particulier d'organiser également des retraites où l'on recommande la pratique chrétienne des devoirs d'état. Lorsque dans les siècles précédents le plan de Dieu était mieux réalisé dans la société, on pouvait peut-être moins s'occuper de former des hommes qui rétablissent l'ordre providentiel, mais aujourd'hui il y a un vrai désordre social causé en grande partie par cette idée libérale que l'on peut se contenter d'avoir des sentiments religieux au fond du cœur ; il est donc plus particulièrement nécessaire de faire comprendre à nos retraitants, si nous voulons aider à la restauration du règne social de Jésus-Christ, que l'homme doit dans ses actions extérieures s'inspirer des idées chré-

(1) Voir *Essai historique sur Mgr Daniel de Francheville* par M. Dujarric-Descombes. Périgueux, 1874.

tiennes. L'homme n'échappe pas à la direction du St Esprit dans l'accomplissement de ses devoirs d'état.

Dieu a béni de nos jours d'une manière particulière les maisons de retraites qui sont entrées dans cette voie...

L'importance des devoirs de la vie active admise pour les séculiers, une nouvelle question se pose. Doit-on dès la première retraite, avec la même mesure, quelle que soit la classe à laquelle appartiennent les retraitants, insister sur les devoirs d'état? Et quand on le fera, de quelle manière le devra-t-on faire?

La question de mesure et de procédés étant ici extrêmement grave, je crois qu'il y a lieu de s'y arrêter quelque peu.

Notre Bienh. Père dans ses Exercices et dans toute sa vie, est un modèle, de mesure, de prudence, de tact, de sainte et apostolique souplesse pour s'adapter aux besoins divers de ceux avec qui il traite « L'architecte qui bâtit une maison, disait-il, doit s'enquérir de l'usage auquel on la destine, et se renseigner sur les convenances particulières à ceux qui l'habiteront, afin d'organiser sa construction en conséquence ; ainsi faut-il accommoder notre langage et nos allures à la position et à l'infirmité de ceux avec qui nous avons à traiter,afin d'arriver à leur être utiles, sans les obliger à rompre avec leurs habitudes et pour ainsi dire à quitter leur propre domicile » (1). St Ignace disait encore : Accommodez-vous aux choses, et ne prétendez pas qu'elles s'accommodent à vous » (2). Ainsi voulait-il que l'on accommodât sa doctrine et son enseignement à la condition de chacun.

De plus notre Bienh. Père dans le perfectionnement spirituel de la même personne procédait lentement, méthodiquement, graduellement. On pourrait en citer maints exemples. Il écrivait à son frère Martin de Loyola : « Quand il faut guérir une grande plaie on applique au commencement un remède,un autre au milieu de la guérison, et un vers la fin ».

Les principes de sage et de prudente conduite habituels à notre Bienh. Père ont fourni à son zèle d'ingénieux procédés dans la direction des âmes ; en tous il était guidé par son zèle pour la gloire de Dieu et par sa connaissance intime de la nature humaine. Ce sont ces mêmes principes, ces mêmes exemples, ce même zèle qui

(1) *Esprit de saint Ignace,* par le P. de Franciosi, p. 147.
(2) id. p. 560.

doivent nous inspirer la solution pratique des problèmes que nous posions, sur la mesure et la manière de diriger les retraites des séculiers. Pour préparer cette solution, posons trois questions auxquelles nous répondrons le plus brièvement possible :

1e *Question.* — Les retraitants de toute classe demandent-ils à un même degré l'enseignement explicite de leurs devoirs d'état?

2e *Question.* — Dans toute retraite de la classe dirigeante ou élevée y a-t-il lieu d'attirer l'attention des retraitants sur les devoirs spéciaux de leur condition? Dans le choix qu'ils peuvent faire de retraites diverses heureusement organisées dans nos maisons d'exercices, quelle marche est-il bon de leur faciliter et de leur conseiller?

Ces deux premières questions regardent la mesure à garder en ces retraites ; la 3e et suivante regardera la manière dont il faudra traiter le sujet des devoirs d'état.

3e *Question.* — Doit-on se borner dans les retraites des devoirs d'état à faire jaillir du texte de St Ignace quelques applications spéciales aux devoirs d'état? y a-t-il lieu parfois de donner sur ce sujet soit des examens spéciaux, soit des considérations pratiques, des instructions spéciales, des méditations, etc.?

1e QUESTION. — *Les retraitants de toute classe demandent-ils à un même degré l'enseignement explicite de leurs devoirs d'état?*

Quelle que soit pour tous les chrétiens, l'importance de leurs devoirs d'état, il est clair qu'il y a des conditiions, des états de vie qui ont des obligations plus graves, plus étendues, et parfois moins connues que celles d'autres conditions plus modestes. Les responsabilités d'un homme d'état, d'un prêtre, d'un magistrat, d'un patron de la grande industrie sont autrement graves que celles d'un humble ouvrier, ou d'un patron de la petite industrie ; pour ces derniers, l'étude de leurs devoirs d'état est facile à faire ; elle ressort presque immédiatement de la lecture du Décalogue. Il suit de là que pour les retraites de personnes de responsabilité étendue, il y a lieu de développer davantage ce qui a trait au devoir professionnel et social. Nous croyons pourtant qu'à notre époque, où le naturalisme, l'esprit révolutionnaire et le socialisme envahissent les ouvriers, il est bon de leur parler à eux aussi, de la sanctification du travail, des devoirs de soumission, des devoirs familiaux, etc.

Un devoir d'état qu'il faut signaler au zèle de tous, même des ouvriers, c'est le devoir d'être apôtre. Pour eux aussi la maison de retraite doit être un Cénacle ; si l'on est parfois amené à organiser des retraites où l'on ne vise guère qu'à la bonne réception des sacrements par les ouvriers, il est à désirer que l'on cherche surtout à composer des retraites moins nombreuses et plus intensives avec des ouvriers d'élite pour en former ce qu'on appelle des *meneurs du bien*, pour en constituer le noyau d'associations ouvrières vraiment chrétiennes. Il est évident que si l'on a un groupe d'ouvriers d'élite de ce genre, les instructions sur le zèle et sur la pratique du zèle seront requises . L'expérience des retraites composées de ces ouvriers d'élite à S^t^ Joseph des Champs et à Braisne m'a montré ce qu'on pouvait attendre des apôtres ouvriers.

2^e^ Question. — *Dans toute retraite de personnes de la classe dirigeante y a-t-il lieu d'attirer dans la même mesure leur attention sur leurs devoirs d'état de vie?*

Étant admis d'une part qu'il est surtout important d'enseigner leurs devoirs d'état aux retraitants de la classe dirigeante, et de les engager à remplir strictement leurs obligations et à se perfectionner dans cette voie que la Providence leur a tracée, étant donné d'autre part que dans nos maisons d'exercices on a très heureusement organisé des retraites variées qui répondent aux divers besoins des âmes : 1. *Retraites générales* où l'on s'occupe des devoirs généraux du chrétien, sans application spéciale. 2. *Retraites des devoirs d'état*, où les patrons, lse propriétaires, les membres des professions libérales ajoutent à l'étude de leurs devoirs religieux celle des devoirs d'état. 3. *Retraites plus ou moins mystiques* ou de pure piété d'œuvres eucharistiques, de Tiers-Ordre, de Conférences de S^t^ Vincent de Paul ; cela posé, on comprend qu'un homme de bonne volonté demande à être guidé dans le choix successif de ses retraites.

Évidemment, la réponse ne pourra être en toute occasion la même pour tous ; mais toutes choses égales d'ailleurs, nous conseillerions à une personne de la classe dirigeante de commencer par suivre une fois ou deux une retraite générale. Il s'agit ici des retraites générales de trois jours en usage dans les maisons de France. Avant tout ne faut-il pas poser une base sérieuse, bien greffer la tige sur l'arbre, établir une union intime de la volonté de l'homme avec celle de Dieu, allumer le foyer avant d'en vouloir transmettre au loin la lumière

et la chaleur? Avant de nous parler de nos devoirs familiaux et sociaux, Dieu ne nous donne-t-il pas dans les premiers commandements l'exposé de nos devoirs envers Sa Majesté suprême? Dans une première retraite faite sans trop d'applications à tous nos devoirs d'état, on pourra visiter les principales misères de son âme, et les richesses du Roi Jésus ; on s'attachera à Lui, on s'imprégnera de la spiritualité générale, et sans négliger les défauts les plus graves contre les devoirs d'état de tout genre, on aura reçu un secours puissant par une excellente réception des sacrements et ravivé ses sentiments de foi, d'espérance et de charité.

Mais, cela fait, les années suivantes, où ces hommes du monde trouveront-ils principalement de quoi s'avancer dans la vie spirituelle, qui leur convient? Nous trouvons la réponse dans le Directoire (ch. X). Parlant de la manière de donner les Exercices aux Nôtres, il fournit une méthode progressive qu'on peut par analogie appliquer aux retraites des séculiers qui ont déjà fait une ou deux fois les Exercices d'une façon assez générale.

Le Directoire nous fait remarquer que S^{t} Ignace demandait qu'on donnât d'abord à ceux qui entraient dans la Compagnie les Exercices selon la forme prescrite par le livre, hormis l'élection. Quand ils les auront faits et répétés plusieurs fois, ils pourront faire des applications spéciales à leur état présent, à leur office, et ajouter même des méditations nouvelles répondant aux nécessités présentes (v. ch. 10).

En raisonnant a pari pour les séculiers nous croyons donc pouvoir affirmer que dans les premières retraites de trois jours, ils devront viser principalement à la vie intérieure, à se convaincre des grands principes proposés par S^{t} Ignace, à affermir leur volonté dans la résolution de servir Dieu ; dès lors indirectement se fera une bonne préparation pour l'accomplissement des devoirs d'état, devoirs dont ils perfectionneront l'observation par des retraites plus spéciales.

Le P. Le Gaudier nous donne dans son magnifique *Traité de la perfection*, où il s'est inspiré des exercices de S^{t} Ignace, un principe qui me semble être la raison théologique des conseils du Directoire : ce Père que l'on a appelé le *mathématicien de la vie spirituelle*, à cause de la précision de son enseignement, nous dit que Dieu se

présente pour s'unir à nous (1) : a) comme principe. - b) comme Seigneur et maître. - c) comme fin. - d) comme ami.

a. Comme PRINCIPE, Dieu demande que nous nous unissions à Lui par la vertu de religion proprement dite, aussi est-ce le premier devoir de l'homme de rendre hommage à Dieu par l'adoration.

b. Comme MAÎTRE, Il demande l'obéissance et le service ; aussi immédiatement après le devoir religieux, vient le devoir de satisfaire aux obligations imposées par la Providence, ce qu'on appelle les devoirs d'état : familiaux, professionnels, sociaux de tout genre.

c. Comme FIN, Dieu éveille l'espérance, il provoque l'union avec Lui par amour de concupiscence ; il y a déjà ici une communication intime de biens, mais l'homme a surtout pour but l'intérêt personnel.

d. Comme AMI, Dieu produit l'amour de la charité proprement dite, l'amour de bienveillance, avec la disposition de communiquer ses biens.

Voilà ce qu'on pourrait appeler l'échelle de nos relations avec Dieu ; il est sage de n'en point vouloir passer d'échelon. Qui n'honore pas Dieu comme principe, par cette partie de la justice qu'on nomme religion, ne lui obéira guère comme Maître par la pratique de ses devoirs d'état, et qui ne lui obéira pas dans ses devoirs d'état n'est pas préparé à obtenir le véritable amour de Dieu. Il sera donc de la sagesse du Directeur de garder les degrés qu'indique le P. Le Gaudier en s'inspirant de la doctrine de S^t^ Ignace, et cela est vrai soit qu'il s'agisse d'une âme en particulier, soit qu'il s'agisse de l'établissement et de la marche d'une maison d'exercices.

Donc d'abord retraite à base religieuse, puis retraite de devoirs d'état, puis retraite d'union à Dieu par la voie d'amour, amour d'espérance et amour de charité, ; en d'autres termes retraite purement religieuse, retraite religieuse avec conclusions morales appliquées aux devoirs d'état, puis retraites où la charité domine. Est-on arrivé à ces retraites, que personne, que les séculiers surtout n'oublient pas la doctrine de S^t^ Ignace admirablement comprise par le P. Le Gaudier : sauf direction contraire du S^t^ Esprit, il faut viser à la charité pratique en harmonie avec la sphère où Dieu nous a placés ; la méditation et la contemplation elles-mêmes doivent être opératives, car ici-bas la charité pratique est généralement

(1) *De natura perfectionis*. Pars I, sect. I. c. V.

et surtout pour les séculiers préférable à la charité affective (1). La charité affective, en d'autres termes, les sentiments de dévotion, seraient tout à fait suspects, s'ils ne s'accommodaient pas à nos devoirs d'état, et même ils seraient sûrement mauvais, s'ils les contrariaient. Que d'âmes ont été trompées par ces prétendus sentiments de dévotion affective ; en voulant monter trop vite et trop haut, elles oubliaient leur perfection propre, c'est-à-dire, d'être bien ce qu'elles sont de par le plan divin ; et elles tombaient dans des illusions grossières. En voici un curieux exemple que j'ai lu dans un auteur du moyen-âge ; il nous reposera des pages précédentes :

Quelques membres de la sainte milice du Temple (les Templiers) montraient une telle ardeur pour le jeûne et les mortifications corporelles que, sous les armes et dans les combats contre les Sarrazins, ils succombaient facilement par excès de faiblesse.

On rapporte que l'un d'entre eux qui était d'une piété plus vive que discrète, ayant été frappé d'un coup de lance dès le début d'un engagement, tomba aussitôt de son cheval. Un autre frère accourut le relever, au péril de sa propre vie. Mais un second coup l'atteignit immédiatement : il tomba derechef. Son compagnon vint encore le relever, et lui fit cette fois des reproches bien sentis sur ses jeûnes inconsidérés :

« Seigneur Pain-et-Eau, ajouta-t-il, prenez garde à vous ; car si vous retombez de nouveau, jamais plus je ne vous relèverai ».

Il l'appelait Pain-et-Eau par manière de plaisanterie, en raison des excès d'abstinence qui lui avaient enlevé toutes ses forces (2).

J'admets, me direz-vous, que le Seigneur Pain-et-Eau et ses semblables tombent dans de grossières illusions ; mais faut-il par crainte de ces dangers, se jeter dans l'excès opposé ? Ne sera-t-il pas permis à un séculier même qui a de graves devoirs d'état, de faire des retraites où il ne songe qu'à connaître et à aimer le bon Dieu, à faire le tour de son âme en priant, à monter au Thabor, avec Notre-Seigneur, à vivre doucement quelques jours avec Lui, dans une

(1) Cf. Le Gaudier. *De Perfectione vitae spiritualis*. Page 408 du t. Ier de l'éd. 1856.

(2) Jacques de Vitry, cité par M. Lecoy de la Marche. *L'Esprit de nos aïeux*. p. 138.

retraite eucharistique, sans s'occuper de ses devoirs professionnels et sociaux?

Je réponds que dans certains cas, cela sera fort utile et répondra aux désirs du S^t^ Esprit ; que semblable retraite est parfois presque nécessaire, pour restaurer l'intérieur d'une âme dissipée par les affaires intérieures, crevassée par la sécheresse, comme parle S^t^ François de Sales, d'une âme qui a besoin d'apprendre à prier, à mieux recevoir les sacrements : mais si une personne du monde tendait à ne suivre que des retraites de ce genre, il faudrait examiner si elle arrive au moins indirectement, à mieux remplir ses devoirs d'état ; si elle les oubliait, il y aurait lieu de troubler un peu sa conscience.

S^t^ Ignace, il est vrai, dit dans la 19^e^ annotation : « On doit, consulter l'intention du retraitant, et selon le désir qu'il a de s'avancer dans le service de Dieu, lui donner ce qui est le plus convenable pour l'aider à l'obtenir ce qu'il se propose ». Mais S^t^ Ignace, parle d'un retraitant d'une ambition spirituelle restreinte, et même alors il suppose qu'il doit d'abord s'instruire de ses devoirs ». Donc il sera bon de conseiller à pareil retraitant, s'il ne songe pas assez à ses devoirs d'état, de faire de temps en temps une autre retraite plus pratique pour lui.

On peut s'inspirer ici de la doctrine que le T. R. P. Claude Aquaviva enseigne aux Nôtres dans sa belle circulaire sur l'Oraison : il blâme également ceux qui voudraient toujours diriger leur oraison vers un but final pratique autre que la connaissance et l'amour de Dieu, et ceux qui ne voudraient s'occuper que d'amour de Dieu en négligeant de tirer des fruits pratiques conformes à leurs règles ; de même pour nos retraitants il ne suffit pas de dire : j'aime Dieu et je m'occuperai de l'aimer davantage, afin d'arriver à remplir mes devoirs d'état ; pour être exact, il faut dire : je vais remplir ce devoir que Dieu m'impose, parce que je révère et aime Dieu en faisant sous l'inspiration du degré d'amour que j'ai déjà ce que je dois faire ; en remplissant les devoirs que Dieu m'impose, j'augmenterai mes mérites et mon amour.

En appliquant cette doctrine aux séculiers retraitants, on ne peut donc jamais leur laisser ignorer que pour eux l'avancement spirituel se trouve avant tout dans le soin de se perfectionner dans l'état de vie active ; cependant il sera bon de permettre de temps en temps à la plupart de ceux qui remplissent bien ces devoirs, qui

avancent sérieusement dans leur voie, une retraite de pure piété mystique.

Dans ce qui précède, j'ai dû me tenir dans des généralités un peu théoriques ; le mieux est souvent l'ennemi du bien ; les circonstances ne permettent pas toujours de réaliser pleinement le mieux idéal ; il était cependant, je le crois, utile de chercher à établir les règles générales de l'accommodation des retraites des séculiers, afin que dans la mesure du possible nous puissions adapter les retraites aux besoins spirituels de ces hommes de bonne volonté, afin qu'avec une charité souple et discrète, nous évitions de donner à tous nos retraitants le même règlement, la même formation, etc.

3e QUESTION. — *Doit-on se borner dans les retraites pratiques des séculiers de vie active, à faire jaillir d'un texte de St Ignace quelques applications spéciales aux devoirs d'état? Y a-t-il lieu parfois de donner sur ce sujet soit des examens spéciaux, soit des considérations pratiques, des instructions, des méditations spéciales, etc.* ?

Répondons d'abord à une objection parfois proposée sous cette forme *Quaerite primum ergo regnum Dei et justitiam ejus et haec omnia adjicientur vobis.* (S. Matth. VI. 33). Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par surcroît.

Je réponds : Notre Seigneur ne blâme ici que l'inquiétude exagérée dans l'action pour obtenir les biens temporels ; il veut avant tout que l'intention aille vers Lui, mais dans l'ordre de l'action il n'entend pas nous empêcher de prendre avec modération les initiatives nécessaires pour remplir la mission que sa Providence nous confie, et d'étudier par conséquent les moyens pratiques de la remplir.

Pour arriver à pareil résultat, dira-t-on, il suffit de suivre les Exercices dans leur texte ; le texte des Exercices est si souple, il a une telle élasticité, il unit si bien la pratique à l'enseignement religieux que l'on en peut faire jaillir toutes les leçons pratiques désirables même pour des séculiers.

Nous répondrons que nous admettons cette docile aptitude, *docilem aptitudinem* des Exercices, que nous trouvons même des interprètes qui tirent de quelques mots des leçons merveilleusement pratiques ; mais que nous doutons que cela suffise toujours. Ouvrons le Directoire : Parlant de l'accomplissement des devoirs d'état

obtenu par les Exercices il dit (ch. IX, nº 9) : « tous ces effets suivent souvent en l'âme des méditations quoiqu'elles soyent d'autres matières. Car quand la crainte et l'amour de Dieu sera vrayment enraciné en nous, tout le reste de la vie est aysément réformé ». Donc le Directoire admet que *souvent* ces bons effets se produisent, mais il ne dit pas toujours, et de plus, il parle seulement de la généralité des séculiers et encore s'agit-il d'une première retraite ; puis il ajoute immédiatement cette phrase qui complète sa pensée : « toutefois si le conducteur juge bon de leur en donner une particulière instruction (de leurs devoirs d'état) soit en l'oraison, soit au dehors, cela se pourra faire aussi bien que des autres sortes d'hommes dont nous parlerons cy-aprés ». Ainsi donc il reconnaît que même pour l'ensemble des séculiers, il peut être jugé bon par l'instructeur d'ajouter au texte de S^t^ Ignace des instructions spéciales ; et cela se fera comme pour les autres sortes d'hommes à qui il faudra certainement un enseignement plus explicite. Quels sont ces autres sortes d'hommes pour lesquels il demande cet enseignement ce sont « les ecclésiastiques et surtout les grands et élevéz en dignité » pour ceux-là il faut, nous l'avons vu, cet enseignement formel, ces instructions spéciales. Nous ne pouvons répéter ici les textes du Directoire (c. IX, nº 10 et 11. — c. XXIV, nº 4), que nous avons cités déjà plus haut (1) ils sont clairs, ils demandent ces considérations ou instructions pratiques spéciales. D' où il suit, dit le P. Gagliardi, « que l'Instructeur est tenu par office d'avoir la connaissance des devoirs de tous les états, afin qu'il puisse y faire progresser chacun de ses retraitants ».

Outre la méditation ou la conférence spéciale, ou à son défaut, on a jugé bon dans plusieurs maisons de retraites, pour compléter les renseignements pratiques sur les devoirs d'état, et les initiatives du zèle, d'établir soit après la conférence de trois heures, soit à la fin de la journée de chaque jour, ou seulement à la fin de toute la retraite ce qu'on a appellé de divers noms, entretiens sur les fruits spirituels ou conférence d'apostolat, ou encore réunion d'œuvres. Chacun apporte les observations de son expérience, indique les in-

(1) *Instructor tenetur ex officio habere statuum omnium eruditionem, ut in singulis possit singulos promovere* ». p. 71 de ses *Commentarii*.

dustries de son zèle, les difficultés qu'il a rencontrées, etc. Nous ne traiterons pas ici de ces entretiens, de ces réunions d'œuvres. Le P. Henri Leroy en a donné des modèles dans l'*Histoire du Château Blanc* (1). Nous renvoyons surtout à l'excellent livre du R. P. Boissel sur les *Retraites fermées* à l'article *Réunions d'oeuvres.* (2)

Le besoin d'applications spéciales à la vie active a conduit quelques directeurs à établir comme suite et complément des retraites, une sorte de petit congrès intime. Ce n'est pas le lieu de parler ici de ces petites réunions ; mais je dois dire que je les estime beaucoup, même plus que les congrès ordinaires qui sont trop tapageurs. Pour porter des fruits réels, ils ne doivent pas être organisés au préjudice des retraites ; il est bon qu'autant que possible, on n'y reçoive que les seuls retraitants, qu'on y donne au moins une instruction, et qu'on évite une trop grande publicité ; la maxime : le bruit ne fait pas de bien,et le bien ne fait pas de bruit, n'est pas vraie d'une vérité universelle ; cependant je crois qu'elle s'applique à tout ce qui se fait dans une maison de retraites.

Les œuvres naissent nombreuses dans ces retraites pratiques et dans ces réunions intimes. Un enfant de la Compagnie doit s'effacer, si l'on veut que ces œuvres se développent et se multiplient. Le plus souvent un bon Directeur se bornera à donner pour ainsi parler, les points des œuvres, c'est-à-dire à susciter le zèle et à suggérer les moyens, mais ne voudra pas tout faire par lui-même ou tout faire faire par les Pères de la maison de retraite ; cela est sage pour bien des raisons ; parfois sans doute il sera utile de s'occuper des débuts d'une association, d'un syndicat chrétien, d'une congrégation, mais facilement nous serions débordés,et nous paraîtrions accapareurs, si nous nous chargions de toutes les œuvres qui naissent dans nos retraites ; puis les Pères de retraites envahis par mille affaires diverses ne s'occuperaient plus assez du recrutement des retraitants et de la direction de la maison de retraites.

A l'apôtre des retraites le *Sic vos non vobis* du poète latin s'impose assez souvent ; le directeur de retraites peut s'appliquer les vers suivants de Brizeux : je les cite en les modifiant légèrement

(1) Maison de la Bonne Presse, Paris, 1889, Voir p. 183-262 et à la fin diverses esquisses de sujets d'entretien.

(2) Paris, Beauchesne, 1920, Voir p. 259.

J'ai fait une œuvre, un autre en eut tous les honneurs ;
Vous pour un autre aussi portez, sous les chaleurs,
Brebis, vos toisons blanches ;
Vous pour un autre aussi posez, oiseaux chanteurs,
Votre nid sur les branches ;
Vous pour un autre aussi, grands bœufs, de vos sueurs
Fertilisez les terres ;
Vous pour un autre aussi pompez le suc des fleurs
Vous, abeilles légères.

S[t] Ignace aurait résumé ces vers en ces mots du prophète David : *non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.*

Le P. Ribadéneira (L. V. c. II) et le P. Bartoli (L. IV. ch. 3) (1) nous disent que notre Bienh. Père se portait volontiers à favoriser la naissance et le développement des œuvres de piété et de charité, et jusqu'à ce qu'elles fussent solidement établies, il ne ménageait pas ses peines afin de leur être utile. Mais dès qu'une fois elles avaient pris pied,et qu'elles étaient pourvues de tout ce qui assurait leur fonctionnement régulier, il s'en retirait peu à peu. Rentrant alors dans l'ombre avec autant d'humilité que de prudence, il laissait à autrui la gloire de recueillir la moisson qu'il avait semée, et du même coup se ménageait un temps précieux qui lui permettait d'entreprendre autre chose. Il disait qu'en pareille circonstance il ne convenait pas aux siens d'en faire davantage, et ne voulait pas qu'ils acceptassent la direction habituelle de ces sortes d'œuvres, où ils courraient le risque de se laisser absorber sans assez de profit, et de ne satisfaire que fort difficilement aux exigences opposées des nombreux intéressés avec lesquels ils auraient à traiter.

Si l'on agit avec cette prudence et cette discrétion, on pourra aider le clergé dans sa mission actuelle de la création et de la direction des œuvres et en retour on recevra de lui un secours puissant pour le recrutement des retraitants ; il nous enverra des retraitants d'élite qui lui serviront d'état-major dans ses œuvres et associations, il a besoin de soldats qui défendent les intérêts de Dieu dans ses paroisses, il les enverra se former dans notre école de guerre ;

(1) Voir *Esprit de saint Ignace,* par le P. de Franciosi, p.148 et suiv.

il a besoin de rameurs pour faire avancer sa barque, cette barque qui porte la croix, il nous demandera de fortifier les bras et d'animer les cœurs de ses matelots ; nouveau Christophe Colomb, il rêve de conquérir à Jésus-Christ tout un monde qu'il ne peut atteindre ; comme Christophe Colomb, qui se prépara à son expédition en s'enfermant plusieurs jours dans le couvent de Sainte-Marie de la Rabida, il viendra lui-même méditer et prier dans nos solitudes ; puis animé d'une sainte ardeur, il se mettra à la tête de ses soldats et de ses marins, et s'écriera comme le héros chrétien, au moment d'aborder la haute mer « Au nom de Jésus-Christ, marchons ! »

TABLE DES MATIERES.

I. **De l'adaptation des Exercices en général** . . . 2

II. **De l'esprit pratique dans les retraites des séculiers** . 12

I. — INTRODUCTION. — *Les accommodations variées et légitimes des Exercices.* 12

II. — LE LIBÉRALISME SPIRITUEL, *erreur dangereuse pour l'application des Exercices.* 14

III. — DOCTRINE DE S. IGNACE *et de ses premiers Compagnons, du Directoire, et des principaux Commentateurs des Exercices et directeurs de maisons d'Exercices, sur les retraites des séculiers.* 16

IV. — *Comment il faut rendre pratiques les retraites pour les séculiers : mesure et manière* 27

1e *Question.* — Les retraitants de toute classe demandent-ils à un même degré l'enseignement explicite de leurs devoirs d'état? . . . 28

2e *Question.* — Dans toute retraite de personnes de la classe dirigeante, y a -t-il lieu d'attirer toujours dans la même mesure leur attention sur les devoirs de l'état de vie? 29

3e *Question.* — Doit-on se borner dans les retraites pratiques des séculiers de vie active à faire jaillir du texte de S. Ignace quelques applications spéciales aux devoirs d'état? y a-t-il lieu parfois de donner sur ce sujet soit des examens spéciaux, soit des considérations pratiques, soit des instructions ou méditations spéciales? 34

Des entretiens ou causeries sur les devoirs ou sur les œuvres. 35

Variétés.

NOVA ET VETERA.

I. — **Un don au Souverain Pontife.** — Le Très Révérend Père Général voulant témoigner à Sa Sainteté Pie XI sa filiale gratitude pour la Constitution Apostolique du 27 juillet 1922 « *Summorum Pontificum* » dans laquelle Saint Ignace est proclamé Céleste patron des saints Exercices spirituels, vient de lui offrir un magnifique Album contenant les photographies des principales maisons d'exercices que la Compagnie a établies dans le monde entier. Le volume est formé de 101 Photographies et débute par une très belle dédicace. On y trouve la statistique des retraites fermées pour l'année 1921 : 3226 retraites, données à 148.630 retraitants.

II. — **La millième retraite à Venlo** (Hollande). — 50 Prêtres la composaient. Son Éminence le Cardinal Gasparri, au nom du Souverain Pontife envoya au Révérend Père Supérieur de Manresa à Venlo, le lettre suivante :

Segretario di Stato di sua Santità *Dal Vaticano, die Maii* 1923.
Nº 17827.
Da citarsi nella Risposta

Reverendissime Pater,

Summus Pontifex Pius XI, cum audisset in ista Exercitiorum domo, ineunte proximo mense Julio, jam millesimum, brevi quidem annorum spatio, conventum virorum ignatiana ascesi, excultum iri, laetitia affectus est maxima.

Quare, dum Ipse vehementer gaudet de ingenti fructu, quem efficaci hac exercitatione amplius sexaginta millia virorum collegisse pro certo habetur Patribus Societatis Jesu magnopere gratulatur quod feliciter in tam fertili campo adlaboraverint ; ac bene ominatur ut perutile opus etiam atque etiam augeatur ad majorem Dei gloriam et humanæ societatis emolumentum.

Tanquam vero singularis Suae benevolentiae pignus Beatissimus Pater, Apostolicam Benedictionem Patribus Exercitia moderantibus, largitoribus salubre institutum faventibus, iisque omnibus, qui istuc potioris vitae studio secesserunt vel secedent, effuso animo impertit.

Hæc tibi renuntians, occasione utor sensus existimationis maximæ erga te meae profitendi, quibus sum et permanere gaudeo

Tibi addictissimus

P. C. GASPARRI.

Reverendissimo Patri
Moderatori Domus Exercitiorum
« Manresa » Venlo (Neerlandia).

III. — **Nouvelles maisons d'exercices.** — Maison Saint-Joseph, à Colmar, (Alsace), route de Bâle 3 ; — Villa S^t^-Alphonse, monastère des RR. PP. Rédemptoristes, à Sherbrocke (Canada). — Couvent du Grand-Bigard (Frères des Écoles chrétiennes) près de Bruxelles. — Villa Walpole à Capodimonte, Napoli.

IV. — **Congrès d'Innsbruck** — Yers le milieu d'août un Congrès sur les exercices a eu lieu pendant huit jours au *Canisianum* : 150 prêtres y ont pris part : l'Autriche, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Yougo-slavie, la Hongrie, la Suisse, l'Italie et l'Espagne y eurent des représentants. Il y eut nombre de discussions sur les retraites fermées et sur les missions. Une des plus intéressantes roula sur la part que l'on devait faire aux questions apologétiques dans les retraites aux jeunes étudiants. La conclusion générale fut que le Directeur devait être au courant de ces questions, mais qu'il devait absolument en faire abstraction, et donner les points de méditation à ses retraitants chrétiens, en évitant de leur faire perdre de temps précieux de la retraite dans des spéculations étrangères qui les empêcheraient de songer à la réforme de leur vie.

V. — **Quelques statistiques pour 1923.** — Le Père Pupey-Girard m'écrit : Entre Juillet et Novembre on a pu compter plus de 400 jeunes gens, élèves des grandes écoles, Polytechnique, Centrale, Mines, S^t^-Cyr, Arts et Métiers, etc... faisant leur retraite de trois jours, soit à la Villa S^t^Régis, soit dans l'immeuble de l'école S^te^ Geneviève, que nous devions emprunter faute de pouvoir loger tous les retraitants à la villa S^t^ Régis. »

La maison Charvet a reçu environ 1500 retraitants en 1923 ; le Mont des Cats qui est à sa 2^e^ année, plus de 400 ; Colmar qui vient de s'ouvrir compte déjà près de 200 retraitants ; la maison de l'*Ave Maria*, à Wardrecques, 800 ; Raismes, plus de 700.

Clamart et la villa Saint-Hugues près de Grenoble ont eu des retraites sacerdotales de huit et de quinze jours. Le R. P. Martini continue ses belles retraites d'un mois près de Gênes. Le Révérend

Père Vallet a organisé de merveilleuses retraites paroissiales fermées en diverses régions de la Catalogne. — Hollande ; 17.000 hommes, 12.000 femmes. Depuis 1906, total 320 mille retraitants.

La nouvelle maison de retraites Malvern, près de Philadelphie aux États-Unis a reçu en 1923, 900 retraitants.

VI. — **Maurice Barrès et les Exercices de Saint Ignace.** — Nos lecteurs connaissent le roman qu'il publia en 1889 sous le titre *L'Homme libre*. On dirait que l'auteur veut en s'en tenant à l'ordre naturel et point du tout à l'ordre surnaturel, exploiter en psychologue les Exercices Spirituels de S^t^Ignace : il les admirait sincèrement, mais les interprétait en laïque incrédule ; il annonça même une édition laïque des Exercices, ce qui ne l'empêchait pas d'écrire dans les *Déracinés* en parlant de S^t^ Ignace : « qu'il se soit mis au service de l'Église, et plus particulièrement du Pape, c'est l'emploi de ses facultés, cela ne le caractérise pas. Il a fondé une Société, elle est admirable, non point tant par le lien vigoureux qu'il a constitué entre ses membres, que par la façon dont il crée ses membres. Et même il ne les crée pas ; il leur donne une méthode pour que chacun se crée soi-même. Voilà sa force incomparable ; Méthode prodigieuse, par où chacun de nous, peut porter au maximum son énergie spirituelle (1) ».

L'Homme libre de Barrès a provoqué diverses études et critiques. Dauphin Meunier dans la *Quinzaine* (2) lui a consacré un article intitulé : *La Mécanique des Exercices spirituels de S. Ignace de Loyola*. Il est surprenant que le critique n'ait pas insisté sur la mutilation que l'auteur naturaliste fait subir au livre de S^t^ Ignace en se taisant sur la religion. Le P. Suau a été plus au vif de la question dans son article des *Études* du 5 Mars en montrant les déficits de Barrès et aussi de l'écrivain de la *Quinzaine*. L' *Univers* du lundi 27 octobre, dans son feuilleton *Choses littéraires*, avait déjà écrit : « M. Barrès donne quelques détails sur sa filiation littéraire. Sénèque le Philosophe, et l'auteur de l'Imitation, S^t^ Ignace de Loyola, à cause de ses *Exercices spirituels*, Herbert Spencer, Benjamin Constant sont au nombre des Maîtres qu'il préfère... et tout en maltraitant M. Renan au point de vue de l'esprit, il en subit l'influence, plus que personne ».

Le 18 décembre 1890, Barrès fit au Théâtre de l'Odéon à Paris

---

(1) Cité par le P. Roure *Études*, t. 74 (1898), p. 536.

(2) N° de février 1905.

une conférence sur l'esprit jésuite avant la représentation du Tartufe. Ce qui dut stupéfier ses auditeurs, c'est qu'il fit l'éloge de Saint Ignace, de ses Exercices, et surtout de l'Esprit Jésuite. Cette conférence fit sensation dans le monde littéraire. Plusieurs compte-rendus en donnèrent le sommaire et l'analysèrent. Voir en particulier le *Journal des Lettres*, nº du 16 janvier 1891, et le *Gaulois* du 11 décembre 1891.

Je cherchai quelque temps à m'en procurer le texte, mais mes recherches étant vaines. j'écrivis à l'auteur lui-même. Voici la réponse, qu'il m'envoya :

Chambre des Députés. Paris, le 26 janvier 1892.

Monsieur,

La conférence à laquelle vous voulez bien vous intéresser n'a pas été publiée. Il va de soi que les trois raisons que vous avez d'admirer Saint Ignace n'y étaient pas abordées. Du point de vue religieux, il ne pouvait être question et j'indiquai peu le philosophique, pour insister tout (*sic*) sur la psychologie.

Je saurais mal vous résumer, Monsieur, ce que j'en ai dit à un public pour qui c'était déjà une nouveauté que la biographie si frappante de l'illustre fondateur de votre ordre et une brève analyse des Exercices.

J'ai promis à mon éditeur, depuis deux ans, une édition des Exercices — laïque s'entend, — et je tarde bien à m'en occuper. Il n'est pourtant pas de méthode philosophique où l'imagination et la logique marchent de compagnie d'une plus forte allure. C'est une méthode pour soulever des montagnes, comme on l'a bien vu.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Maurice Barrès.

Plusieurs écrivains indépendants, ont de même en négligeant le côté surnaturel, admiré les Exercices, au point de vue psychologique et logique. Le nouvel académicien M. Estaunié lui ne les a pas compris. Nous l'engageons à demander quelques éclaircissements, sinon à l'auteur du *Blé qui lève*, M.René Bazin, du moins à M. l'abbé Bremond, son collègue sous la coupole.

Cum permissione superiorum
Nihil obstat
A. DEGAND, *can. cens. librorum*

Imprimatur
Tornaci 15e Januarii 1924
V. CANTINEAU, VIC. CAPITULARIS.

1908

13-14. La Vén. Catherine de Franchevillc, initiatrice des Retraites de femmes, d'après le P. Pierre Champion, S. J. P. DEBUCHY. 151 pp. Épuisé

15. Breve directorium ad danda utiliter Exercitia spiritualia, d'après un manuscrit ancien inédit. 24 pp. Epuisé

16. Retraites de sourds-muets. H. JEANVOINE. 30 pp. Épuisé

17. Ponterotto, maison de retraites pour les hommes à Rome. MGR. R. SCHÜLLER. 55 pp. Épuisé

18. Les corrections manuscrites des Exercices de saint Ignace. A. BOONE, S. J. Épuisé

1909

19. Les Exercices spirituels et la Civilisation moderne. L. TAPARELLI, S. J. 51 pp. . . . . Épuisé

20. Mgr d'Hulst et les Exercices de saint Ignace M.-F. GIBERT. 42 pp. . . . . Épuisé

21. Une zélatrice des retraites, Maria-Antonia de San José. J.-B. COUDERC. 83 pp. Épuisé

22. Directoire pour servir à l'organisation des Retraites de départ. L. FARSY. 75 pp. Épuisé

23. De examine conscientiæ juxta Ecclesiæ PP., S. Thomam et FF. Vitae communis. H. WATRIGANT. 56 pp. Épuisé

24. Bibliographie 1908-1909. H. WATRIGANT, 48 pp. 2,50

1910

25. La pratique des Exercices spirituels dans l'ancienne Mission du Maduré. L. BESSE, S. J. 45 pp. Épuisé

26. Sacra Tempe seu de sacro Exercitiorum secessu Exempla collecta. P. MANRIQUE. 72 pp. Épuisé

27. Les retraites à Madagascar-Central. C. DU COËTLOSQUET. 84 pp. Épuisé

28. Une Maison de retraites fermées à Nancy au XVIIIe siècle. E. BOCQUILLION. 95 pp. Épuisé

29-30. Les Annotations des Exercices de S. Ignace. P. WAMY, S. J. 80 pp. 3 fr.

1911

31. La Retraite de Quimper et Victoire de Saint-Luc. P. DEBUCHY. 96 pp. Épuisé

32. S. Charles Borromée et les Exercices de S. Ignace. MGR A. RATTI. 42 pp. Épuisé

33. Le P. Huby aux Indes ou le Miroir de l'âme chez les Protestants. H. HOSTEN, S. J. 45 pp. Épuisé

34. Explication inédite des Règles d'Orthodoxie. C. JUDDE, S. J. 30 pp. Épuisé

35. Duo antiqua Exercitiorum directoria. HOFFÆUS et CECCOTTI, S. J. 50 pp. Épuisé

36. Bibliographie 1910-1911, H. WATRIGANT. 45 pp. 2, 50

1912

37-38. Bellarmin et les Exercices spirituels. X. LE BACHELET. 152 pp. Épuisé

39-40-41. Les Exercices spirituels à la naissance des Séminaires. H. WATRIGANT. 132 pp. Épuisé

42. Contemplatio ad Amorem spiritualem. Méditations inédites. 48 pp. Épuisé

1913

43. Quel est l'auteur de l'« Anima Christi » ? 56 pp. Épuisé

44. Vie de Sœur Marie Bonaventura. N. LANCICIUS, S. J 58 pp. Épuisé

45-46-47. Des méthodes d'oraison dans notre vie apostolique. H. WATRIGANT. 151 pp. Épuisé

48. Bibliographie 1912-1913. H. WATRIGANT. 50 pp. 2 f.

Les numéros marqués *épuisés* ne sont plus vendus qu'avec la série complète. Les trois premières années 1906, 1907, 1908 ne se trouvent plus en librairie; nous reprendrions volontiers les doubles qu'on pourrait nous céder.

1914

49. La Bibliothèque des Exercices et ses publications. P. DEBUCHY. 40 pp. Épuisé

50. Saint Vincent de Paul et les Retraites fermées. ANONYME. 100 pp. Épuisé

51. Les Retraites du Clergé. MGR R. DE LA PORTE, évêque de Bérisa. 40 pp. 2 fr.

52-53. Une ancienne copie des Exercices (provenant du Bx Pierre Le Fèvre). Reproduction d'un manuscrit de Cologne du XVIe siècle, avec préface historique. P. DEBUCHY. 96 pp. Épuisé

54. De l'étude pratique des Exercices de saint Ignace. P. DEBUCHY. 52 pp. Épuisé

1919

55. Benoît XIV, Benoît XV et les Retraites spirituelles. H. WATRIGANT. 60 pp. Épuisé

56. Le Bienheureux Jean Eudes, les Eudistes et l'œuvre des Retraites spirituelles. C. LEBRUN, Eudiste. 72 pp. Épuisé

57. Quaestiones de Tribus binariis et de Tribus humilitatis modis. H. PYDYNKOWSKI, S. J. 28 pp. Épuisé

58. Souvenirs d'une Retraite à Athis. J. HUBIN, S. J. 40 pp. Épuisé

59. Quelques promoteurs de la méditation méthodique au XVe siècle. H. WATRIGANT, 84 pp. 3.50 »

60. Bibliographie 1914-1919. H. WATRIGANT. 34 pp. . . . . 2 »

1920

61-62. Mélanges Watrigant. Etudes historiques et ascétiques, par divers auteurs. 176 pp. . . . 6 »

63 Traité de la Retraite. V. HUBY (1681) 76 pp. Épuisé

64. La dévotion sensible, les larmes et les Exercices de saint Ignace. J. J. NAVATEL. Épuisé

65. La prédication et les Exercices. P. DEBUCHY. pp. 28 Épuisé

66. La pratique des Exercices dans l'ancienne Mission de Chine. L. VANHÉE. 22 pp. Épuisé

1921

67. Sainte Marguerite-Marie et les Retraites spirituelles. H. WATRIGANT, 64 pp. . . . . 2 »

68. Lexique des Exercices. J. VANGORP 48 pp. 1.50

69. Retraites modernes en Chine. L. VANHÉE. 44 pp. 1.50

70. De Tribus humilitatis modis Quaestiones disputatae. 26 pp. 1 »

71. Les Forteresses du Catholicisme. J. ARCHAMBAULT. 112 pp. . 4 »

72. Bibliographie 1920-1921. H. WATRIGANT et P. DEBUCHY 25 pp. 1 »

1922

73-74 Étude sur le texte des Exercices. J. NONELL. 63 pp. . . 2,50

75-76. Etude sur le texte des Exercices. (suite) J. NONELL. 62 à 225 pp. . . . . 3 »

77-78. Jubilum S. J. seculare ob Theol. mysticam. M. SANDAEUS. 106 pp. . . . . 3, »

1923

79. L'Ascèse des Jésuites et la Mystique allemande. M. MESCHLER 3 »

80-81. Mélanges, Documents importants. P. HENRI WATRIGANT. . . . . 4 »

82. Mélanges. Documents importants etc (suite) . . . . . 4 »

83. Sœur Louise de Parménie. *Anonyme*, 56 pp. . . . . 2 .50

84. Bibliographie 1922-1923. H. Watrigant et J. Dutilleul, 32 pp. 1.50

1924

85. De l'Adaptation des Exercices spirituels. H. Watrigant.

Le Directeur-gérant HENRI WATRIGANT.

Imprimerie J. De Meester & Fils, Wetteren (Belgique).)

ALMA COLLEGE LIBRARY Alma, California